

**GRANDES
CONFÉRENCES
DES JARDINS**

**Passer près d'une perdrix sans la
voir ou attitudes à l'égard des
autochtones**

Louis-Edmond Hamelin

*Professeuse émérite de géographie & Fondateur,
Centre d'études nordiques, Université Laval,
Québec.*

Texte d'une allocution prononcée à l'Université McGill, dans le cadre des activités du Programme d'études sur le Québec, Montréal, le 20 octobre 1999.

Louis-Edmond Hamelin

Note sur l'auteur

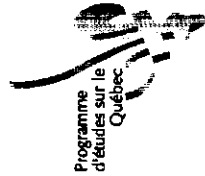
Des études en économique, géographie-histoire, Quaternaire et linguistique lui ouvrent des perspectives pluridisciplinaires. Titulaire d'un doctorat d'État en lettres.

Premier directeur de l'Institut de géographie puis du Centre d'études nordiques de l'Université Laval. Membre du *Council of the Northwest Territories* à Yellowknife. Recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Président de l'ACFAS. Membre du Comité Canada/Québec/Cris de la Convention. Son expérience autochtone s'étend à une dizaine de nations.

Auteur de *Canada*, Paris 1969 et *Nordicité*, Montréal 1975 (ouvrages traduits en anglais), *Le rang d'habitat*, Québec 1989 et Montréal 1993, *Écho des pays froids*, Québec 1996.

Il a consacré une partie de sa carrière à l'étude de milliers de mots, termes et toponymes se rapportant surtout à la zone nordique. Des néologismes comme *glaciel* (glaces flottantes) et *nordicité* se retrouvent dans des dictionnaires. *Le Québec par des mots* est un corpus lexical qui, à Sherbrooke, fait son entrée sur internet.

Officier de l'Ordre du Canada (1974), Correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques (Paris, 1989) et Grand officier de l'Ordre du Québec (1998).



Université McGill
3460, rue McTavish, pièce 314
Montréal (Québec)
H3A 1X9

Tél.: 514.398.3960
Télécopieur: 514.398.3959

© Programme d'études sur le Québec de l'Université McGill, 1999.

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés dans tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce texte, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Table des matières

5	Introduction
8	I La notion politique d'autochtone
18	II Modèles de liaison entre Autochtones et non-Autochtones
45	III Thèmes spécifiques
55	IV Le Québec du Nord
66	Conclusion
70	Notes
84	Ouvrages généraux
88	Remerciements
89	Index des mots-clés

Liste des tableaux et figures

Photos

16 Photo 1: Occupation traditionnelle

Figures

- 17 I: Le drapeau du Nunavut, territoire canadien
- 38 II: Évolution du circuit autochtone/non-autochtone
- 39 III: Famille des comportements: tensions et liaisons
- 63 IV: Le Québec du Nord
- 64 V: Nations autochtones par région. Québec.

Tableaux

- 19 I: Attitudes des autochtones et des non-autochtones
- 62 II: Catégories de terre. Convention de 1975. Québec nordique

Grandes Conférences Desjardins

Alain- G. Gagnon

Directeur, Programme d'études sur le Québec

LES GRANDES CONFÉRENCES DESJARDINS sont commanditées par le FONDS DESJARDINS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR LE QUÉBEC DE L'UNIVERSITÉ MCGILL. Ces conférences visent à permettre à des chercheurs et à des professeurs de grande renommée de communiquer les résultats de leurs travaux inédits ou de présenter de nouvelles hypothèses de travail afin de cerner le Québec autant dans sa spécificité que dans sa globalité. La collection comprend aussi les contributions de Bettina Bradbury (York University), d'Alain Finkelkraut (École Polytechnique - Paris), de Patricia Smart (Carleton University), et de Gérard Bouchard (UQAC).

THE GRANDES CONFÉRENCES DESJARDINS are sponsored by the DESJARDINS FUNDS OF MCGILL UNIVERSITY'S QUÉBEC STUDIES PROGRAMME. The conference series provides researchers and professors with an opportunity to share their works in progress with the academic community and the public in the aim of understanding Québec from both local and global perspectives. This collection also includes contributions by Bettina Bradbury (York University), Alain Finkelkraut (École Polytechnique - Paris), Patricia Smart (Carleton University), and Gérard Bouchard (UQAC).

Passer près d'une perdrix sans la voir ou attitudes à l'égard des autochtones

Louis-Edmond Hamelin

Introduction

Le paradoxe caractérise le plus vieux problème de l'Amérique du Nord. Alors que des formules de grande amplitude, telles la *Convention* québécoise de 1975 et le *Ninivert* canadien en 1999, ont été implantées, des problèmes fondamentaux ne semblent pas réglés. Il est tout autant désolant de constater qu'après tant d'années de contact, Autochtones et non-Autochtones^{5a} n'ont guère développé de vues communes, rapprochées, voire dialogiques. Aussi, une question millénaire (depuis les Vikings), demeure-t-elle toute jeune au plan d'une analyse quelque peu approfondie. La perdrix, comme sujet, aurait encore à être reconnu^{5b}.

Pourtant, les recherches en sciences humaines de même que les activités n'ont pas manqué. En effet, l'autochtonie a été l'objet d'études fouillées, notamment en histoire, archéologie, ethnologie, sociologie, anthropologie, économique, géographie et linguistique. Des commissions royales ont présenté d'utiles rapports. Des firmes ont dressé de remarquables inventaires des milieux de vie terrestres, hydrographiques ou marins. Les Églises ont publié des livres de prières

en plusieurs langues locales. L'État a fait construire un nombre considérable de maisons dans les communautés. Le titre "Affaires indiennes" est entré dans les agences officielles. Des marchés ont été ouverts pour l'art autochtone. Les gouvernements ont mis en place des programmes dont les coûts, en quarante ans, sont élevés. Enfin, le monde vit présentement la Décennie des populations autochtones. Alors qu'aurait-il manqué?

L'identification des vrais problèmes? La difficulté des sciences individuelles à saisir la globalité du sujet? La résistance de beaucoup d'universitaires à s'engager au-delà de la recherche pure? Le fait que des champs du savoir, tel le juridique, ont été jadis élaborés suivant des concepts tout autres que ceux des Autochtones? Des définitions inadéquates des Innus, Dénés, Métis et Inuits? Le refus d'admettre les revendications indigènes en énonçant en toute quiétude que les "Indiens n'ont pas de droits"? Le retard à tenir suffisamment compte de la culture dans les référents d'étude des Peuples Premiers? L'utilisation de notions, telle celle de "pays neuf", qui gomme la présence autochtone? La préférence de l'expression peu engageante de "populations autochtones" par rapport à celle de "peuples autochtones"? La dominance, directe ou indirecte, de l'esprit des "grandes affaires" dans les sociétés modernes? L'insuffisance des travaux politiques spécifiquement consacrés à l'autochtonie, en comparaison de ceux touchant de tardifs "peuples fondateurs"? La concurrence qu'une urbanité effervescente exerce contre la reconnaissance d'une autochtonité modeste et près de la nature. Enfin, des non-Autochtones, même bien intentionnés, auraient-ils été rebutés par certaines démonstrations autochtones (atarontements), au cours des dernières décennies?

Quoi qu'il en soit, la présente démarche est intellectuelle en ce sens qu'elle s'efforce d'appréhender un sujet. Il s'agit d'analyse, de questionnement, de quête de sens, de réflexions, mouvance conceptuelle procédant pas à pas. L'accent est mis sur la présentation des contours et du contenu de la matière. Même si l'on n'en est pas rendu à dresser

un catalogue de propositions salvatrices, quelques pistes virtuellement praticables sont identifiées, ici et là.

Le thème même est-il accessible et légitime? N'est-il pas colonisateur en soi d'étudier une question caractéristiquement autochtone? La réponse comprend deux volets. D'une part, il est évident que l'Autochtone parle pour lui-même et personne d'autres ne peut se substituer à lui. D'autre part, comme il s'agit d'une situation d'interface, la réflexion ne peut être interdite aux Autres. Pendant si longtemps, ces derniers, seuls, ont décidé pour les premiers; il n'apparaîtrait pas plus moral de pratiquer à l'inverse une autre forme d'exclusion. Aucun groupe ne sort du projet de l'aménagement polyethnique du pays. Sous prétexte de respecter les Premières Nations, on ne peut accepter: "le Québec n'est pas concerné". Plutôt, les solutions durables et profitables doivent émerger d'une collaboration d'amplitude. Aux non-Autochtones d'apprendre à faire dialogue avec des groupes de même dignité d'homme, même si ces derniers sont différents démographiquement et culturellement. Sur une rivière, peuvent canoter en harmonie un intellectuel et un guide indien; dans la poursuite de leur commune aventure exploratoire, chacun fait sa part.

Cette étude nouvelle d'un sujet pourtant séculaire est conduite suivant une grande liberté; en effet, elle évite d'adopter les vues souvent infermantes du pouvoir et de demander à une seule science des solutions globales. En outre, s'éloigner des sentiers fréquentés, forcer le vocabulaire et risquer des interprétations peuvent rendre l'exposé déroutant auprès de porte-parole tant autochtones que non autochtones.

I

La notion politique de l'autochtone

Si définir constitue une aventure toujours difficile, la rédaction même de l'article *Autochtone* l'est davantage; la bibliographie est abondante et les notions sont complexes⁸⁴. L'embrouillement pourrait expliquer, mais non justifier, l'absence d'une définition élaborée des Amérindiens dans des documents majeurs comme la Constitution, même celle de 1982⁸⁵.

Il devient alors hasardeux d'identifier les "traits distinctifs" du mot, pour emprunter le langage des lexicologues. Deux groupes de référents d'ailleurs chevauchants se présentent, des référents "internes" — biologiques, fonciers, culturels, socio-économiques, de présence historique, d'auto-déclaration, de revendication — de même que des référents "externes" — englobance des Premières nations dans des pays constitués, idéologies autochtones à l'ONU, en Scandinavie ou aux États-Unis.

Au nombre des facteurs qui rendent périlleuse la présente aventure sémantique se trouvent l'inconnu de la situation antérieure aux Découvertes, le profond dérangement causé par les modèles culturels venus des métropoles, la difficulté des mots anciens — *wampan* — à prendre du sens chez les non-Autochtones, enfin, la confusion venue du jumelage des vocables appliqués indifféremment aux Indigènes et aux groupes seulement minoritaires dans la société.

Référence à la "terre"

L'une des significations profondes d'*autochtone* est de "ne pas venir d'ailleurs". Au milieu du XIX^e siècle, le *Dictionnaire* Bescherelle rappelle l'acception passée: "Les Athéniens affectaient de prendre ce nom d'autochtone pour faire entendre que leur ville ne venait point

d'une colonie". L'histoire inversera les rôles; au Canada, ce sont les Autochtones qui vont subir l'état colonial.

Toutefois, l'idée d'enracinement ne peut être que relative. D'après des anthropologues, les successions et les filiations des migrations humaines enlèveraient toute pertinence à la réclamation d'antériorité réclamée par un groupe. Une telle optique rendrait même inutile la notion d'"autochtone" car, en remontant dans l'histoire, il n'y aurait plus qu'Adam et Ève qui en seraient, et encore! La pensée récente s'avère plus réaliste; plutôt de retenir l'opinion-anathème précédente, elle confirme la présence réelle de types d'individus "premiers", même mal comptabilisés. D'après le Centre des droits de l'homme des Nations Unies, il y aurait 300 000 000 d'Autochtones, identifiés ou non, répartis en 60 pays; de ce nombre, le Canada en aurait moins de 2 millions (dont les Métis) et le Québec plus de 100 000⁸⁶.

Autochtone renvoie à un rapport de localisation entre un peuple "ancestral" et son écoumène, en d'autres termes à une territorialité⁸⁶. Relativement aux prétentions des autres groupes ethniques, un tel référent prioritaire oblige d'identifier un seul historique à partir duquel une antériorité des titres fonciers et une originalité des liens homme/terre pourraient être reconnues. En Amérique, cette situation primatale et exclusive comporte deux éléments. i Chronologiquement, elle est tenue par l'Indigène qui est déjà là lors des Découvertes par les Européens, Vikings et autres. ii Dramatique, est la coupure culturelle profonde qui se produit. L'arrivée des nations étrangères installe un vrai changement chez les peuples en place; on ne pourrait en comparer les effets à ceux des guerres tribales antérieures suivant lesquelles un groupe manifestant des courumes analogues à celles de son agresseur pouvait être régionalement refoulé. Les Découvreurs apportent une toute autre mentalité de même qu'une civilisation technique bien supérieure (navigation sur mer); ces deux fuseaux forcent l'utilisation de nouvelles façons de vivre, d'être religieux, de parler, de chasser, d'être soigné et de s'évaluer par rapport aux arrivants. Les immigrants qui suivent les découvreurs ne rendront pas caduques les agressions initiales.

Aussi, l'hypothèque dénivelante, tenue par les descendants des Autochtones, tient-elle encore.

Le paradigme "terres" se présente donc comme une clef de première main dans l'appréhension des nombreuses facettes du sujet, d'où le thème de l'autochtonisme foncier, traité plus loin.

Coexistence de trois traits culturels: l'"ancieneté", le "passé actualisé" et le "faciès composite"

La recherche de traits distinctifs à considérer dans la définition de l'Autochtone s'arrête à des paramètres fondamentaux, tels: la caractérisation du phénomène, l'évolution des concepts, l'ethnie des définisseurs. De telles considérations font identifier trois traits qui, d'ailleurs, n'ont cessé d'être distincts, combinés et paraposés. L'*ancieneté* exprime le fonds culturel aborigène qui survit aux changements. Le *passé actualisé* vient d'emprunt forçant les genres de vie traditionnels. Le *faciès composite* se présente comme une synthèse du passé, du monde extérieur et d'une anticipation de l'avenir^{10a}.

Une telle duplication des attitudes n'est pas nouvelle car elle trouve racine dans les réactions à l'évangélisation: des Indigènes acceptaient la conversion, d'autres la refusaient mais tous entraient dans une certaine mixité religieuse. Symboliquement, l'ancienneté et la modernité résideraient dans le déplacement d'un campement A vers un campement B en utilisant le "chemin coulant" qu'est le cours d'eau; par cette opération, l'Autochtone ne perd aucune de ses expériences antérieures et se donne l'occasion d'en acquérir de nouvelles^{10b}.

L'ancieneté

Chacun des trois volets n'est pas également accepté par les non-Autochtones. Généralement, les autorités "supérieures" privilégient le premier des traits^{10c}. Évidemment, les éléments du monde actuel font problème en heurtant l'image folklorique que l'on aime encore avoir des Autochtones.

Dans la conceptualisation officielle de l'Autochtone, les activités à l'ancienne ont été et demeurent un facteur dominant. La dimension "tradition" traduit non seulement des réalités (PHOTO 1 - P. 16) mais elle devient comme construite par les recherches elles-mêmes. Le savantisme privilégie le mythe d'un homme du passé. De plus, cette apparence indigène, comme pure en amont, s'est comme embellie par les travaux sur les politiques foncières; celles-ci sont souvent élaborées en fonction de modèles passés et idéalisés. Aussi, une interprétation conservacionniste occupe-t-elle beaucoup d'espace dans l'image que les Autres se font des Premières Nations. Ce type de perception naturaliste — non nécessairement une bonne connaissance de la tradition — a fait beaucoup de chemin¹¹. À divers titres, des Autochtones s'en sont même emparés car toutes références à l'antérieur confortent les racines de leur identité propre.

En 1975, la *Convention* élaborée rapidement, pressé que l'on était par le chantier hydro-électrique, ne s'éloigne pas trop d'une conception pro-historique; indirectement, elle tient beaucoup compte de la tradition. Dans cet esprit et cela à la suite des interventions des défenseurs de la nature dont les propos n'apparaissent pas sur-humanisés, plusieurs chapitres du grand traité concernent un ambitieux "Régime de protection de l'environnement et du milieu social"; par contre, les objectifs de développement économique et de l'emploi reçoivent moins de considérations. Ainsi considérée, la *Convention* qui intègre ce régime ne se trouve que partiellement vis-à-vis de la réalité régionale. En outre, le choix préférentiel du critère "passé" porte d'importantes conséquences et permet à certaines revendications de prendre une dimension excessive; il est aisé de prendre en défaut (p.e., l'agression contre une plante rare) l'un ou l'autre des engagements de respect pris par les non-Autochtones; la commande à remplir par les gouvernements est telle que des accusations de ne pas tenir parole, de génocide et de destruction du milieu, vont être, d'une façon apparemment excessive, proférées sur des tribunes au Québec, au Canada, aux États-Unis et même en Europe. En fait, le *Conventionné* vit beaucoup moins à

l'ancienne qu'une certaine planification sudiste, le désirerait. On avait oublié "de ne plus définir l'Indigène comme un pêcheur et un chasseur"^{12a}. Il n'y a donc pas que du passé dans l'âme autochtone.

Passé actualisé et facies composite

En fait, les références au passé ne devraient constituer que l'une des trois facettes de l'Autochtone contemporain. Les deux autres, faisant partie de l'emboîtement holiste, prennent une place de plus en plus visible dans la caractérisation du personnage résident. Le tout, en nuances, affecte les techniques, les projets politiques et les manifestations culturelles. Les comportements expriment l'adaptation d'une certaine persistance culturelle en plein monde d'aujourd'hui. L'Amérindien est devenu un être métissé pour lequel un sens du mot *Kablouna* (*qallunaaq*) a été proposé^{12b}. La situation matérielle actuelle correspond très peu à la situation pré-contact. Si, malgré le mélange biologique prononcé, la filiation ne pose pas d'objections majeures, la démarche politique en soulève. Même au plan culturel, le descendant des nations premières renvoie rarement à un individu "pur" qui ferait la démonstration d'une authenticité sans mélange. Au cours des siècles, l'homme ou la femme des Premières Nations a emprunté à ceux qui sont venus et même a reçu d'office d'eux. Inconsciemment, la longue colonisation a influencé ses modes de pensée. Il est devenu un homme en partie transformé, comme le cas se produit généralement. La situation finale reflète l'acculturation plutôt imposée par des idées dominantes externes (religion, outils de chasse, programmes d'enseignement, articles commerciaux, Conseil de Bande); certains de ces acquis sont en train d'être intériorisés, d'autres, exorcisés, par les Autochtones eux-mêmes.

La mixture culturelle n'est pas une chose à abandonner. Pour le chef Ernest Otrawa de la nation des Atukamekw, "il faut viser à garder les deux types de société, traditionnelle et moderne, et non sacrifier l'une à l'autre. Voilà pourquoi la législation relative à l'environnement est inappropriée".

Quoi qu'il en soit, l'Autochtone s'abreuve à une double influence: la sienne propre et celle du non-Autochtone. L'Indigène se rattache donc à plus d'un mégasystème culturel, comme si l'entité ethnique en renouvellement allait comprendre plus d'un noyau. Cet enrichissement se combine et se fait valoir aux plans matériel et mental mais d'une façon inégale chez les individus; les jeunes qui composent la majorité de la population participent à cette "double ou triple vie" d'une manière différente que ne veulent ou ne peuvent le faire la plupart des adultes monolingues.

Implications de l'identité pluriforme

Les trois volets combinés: l'ancienneté, l'actualisé et le composite portent des conséquences certaines. Les types d'adaptation rapprochent l'Autochtone du non-Autochtone. Cette évolution diminue la différencialité visible qui devrait pourtant servir de critère aux politiques gouvernementales compensatrices. Mais, même par ces accommodements, les Autochtones ne deviennent pas semblables aux non-Autochtones, pour raisons de liens particuliers à la terre, de vision du monde de même que de refoulement physique et mental imposé par les Autres.

Le point d'arrivée de l'Autochtone ne rejoint pas le modernisme du non-Autochtone.

Quant au type développemental, le déploiement autochtone le plus authentique ne se ferait pas à la sauce des capitalistes urbains, tout en concernant des thèmes semblables, tel le transport aérien. Les activités économiques et les structures politiques se mettraient en place d'après une vision originale. Des distances se prendraient également des expériences traditionnelles sans trop les contrarier. Cependant, entre un passé devenu plus ancré au niveau mythique qu'au niveau pratique et vu l'imposante avance économique des Autres, le style d'équilibre désiré pourrait connaître des difficultés d'application.

Le dernier exemple est celui des négociations. L'Autochtone y sait utiliser un système diplomatique complexe au moyen d'une

synthèse mobile et multiforme entre un passéisme (suivant l'argument d'être un "témoin d'ancêtre") et un améliorationnisme (construction d'un bon avenir, en profitant des chartes et de l'objectif de non-discrimination). Suivant les occasions, il choisit l'une ou l'autre, l'une et l'autre, de ces directions majeures; il pourra même passer de l'une à l'autre au cours de l'examen d'un tout petit dossier. Alors, son vis-à-vis non autochtone, pourtant rempli de droit, de science et de raison, est refoulé à comprendre ce qu'il peut! Au niveau de tout l'Occident, ce dialogue interethnique est probablement devenu le plus difficile¹⁴. "L'étranger", de bonne foi, désavantagé par son ignorance persistante de l'âme de son interlocuteur, devrait reconnaître une fois pour toutes la vision mobile et démultipliée de son vis-à-vis. Alors, il lui serait de moins en moins avisé d'échaffauder des "solutions" autochtones toutes faites, celles qui privilégient le passé au détriment du présent, ou vice-versa. Les discussions pourraient devenir plus compliquées encore par l'entrée chez l'Autochtone d'une critique "post-moderniste" de la société; ce dernier y trouverait un quatrième corpus d'arguments. Négociateurs gouvernementaux, à vos postes!

On peut comprendre que la majorité de la population canadienne souhaite que les Autochtones précisent le contenu de leur identité. Présentement, ces derniers n'ont, semble-t-il, aucune intérêt à se précipiter à le faire.

Définitions

Maintenant, ne pourrait-on pas élaborer une définition politique de l'Autochtone québécois ou canadien^{14b}?

Groupe d'individus, peuple ou nation, de souche antérieure aux Découvertes de l'Amérique, conscient de former une entité culturelle distincte mais vivant en situation bi/ ou plurlingue, référant à un territoire d'appartenance, mal délimité, mais largement aux mains des sociétés dominantes, pratiquant un genre de vie traditionnel, moderne ou combiné,

désirant la promotion d'institutions en propre, locales, interlocales et régionales, à l'intérieur d'un pays constitué et, le cas échéant, de leur choix.

Exemple, les Innus au Québec/Labrador.

* * * * *

Dans l'hypothèse de l'acceptabilité des énoncés précédents, on pourrait penser que le problème politique de l'interface autochtone a comme vécu sans jamais avoir été vraiment posé et que les réponses aux problèmes développementaux sont autant politico-culturelles que socio-économiques.

Dans cette présentation ethno-sociale, les quatre traits:

- (i) d'antériorité par rapport aux colonisateurs;
- (ii) de référence à des "terres d'identité";
- (iii) de non-rupture à l'endroit des genres de vie ancestraux, de même que;
- (iv) de dialogue avec les *Elders* traditionalistes contribuent à distinguer une majorité d'Autochtones des groupes de citoyens simplement minoritaires à l'intérieur d'un même pays.

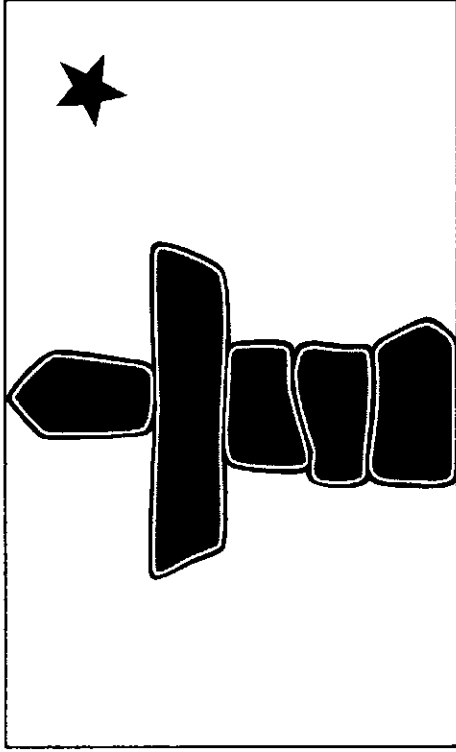
PHOTO I
Occupation traditionnelle
(Mistassini, 1953)



PHOTOGRAPHIE J.-A. Tremblay, Division des Fourrures,
Office du Film du Québec, no 58457.

COMMENTAIRE. *Peau de castor (côté cuir) en train d'être lacée au cerceau et soumise au grattage. Plus d'une génération de Crises. Attention et sérénité des travailleuses. Mur de bois équarri. Plancher recouvert de rameaux de conifère sur lesquels repose une peau de castor roulée, poil à l'extérieur. Tissus de la Compagnie de la Baie d'Hudson.*

FIGURE I
Le drapeau du Nunavut, territoire canadien



Documents publiés à Iqaluit (Frobisher Bay) à l'occasion de la création du Nunavut le 1er avril 1999.

COMMENTAIRE. *Les couleurs bleu (étoile) et or (espace à gauche de l'inukshuk) symbolisent les richesses de la mer, du ciel et de la terre. Le rouge de l'inukshuk représente le Canada; apparaît en blanc, ce qui est à droite de l'artefact. L'étoile polaire ou Niqirtsuituq sert d'information stable auprès des navigateurs et rappelle la permanence du Conseil des sages chez les Inuits.*

L'inukshuk est un monument pas très élevé, fait de pierres bien fixées mais non cimentées, dressé en des endroits visibles et servant de repère physique et culturel. Il symbolise l'élément de "territorialité" dans la définition de l'Inuit. Ce type de cairn existe dans les trois écoumènes inuits du Grand Nord: Nunavut, Inuvialuit et Nunavik (ce dernier au Québec nordique). Les nombreux types d'inukshuk peuvent être classés suivant le matériel constituant (nombre variable de pierres), la ressemblance (chacun des inukshuks ne montre pas un homme avec tête, bras étendus, corps et jambes) et les fonctions (balise, chasse, stèle, témoignage. Louis-Edmond Hamelin, Les monuments de cailloux, Cahiers de géographie de Québec, 1, 1956, pp. 5-20.

II

Modèles de liaison entre autochtones et non-autochtones

À partir de quels points de repère les Autochtones et les non-Autochtones du Canada ou du Québec ont-ils choisi d'établir leurs relations mutuelles? L'exposé part du principe que toute orientation idéologique influence la nature du geste à poser même si la plupart des positions prises par les individus sourcent rarement de réflexions spécifiques et profondes; elles s'amènent plutôt d'une manière instinctive, spontanée ou imitative.

Un modèle est ici une construction fictive, théorique ou normative qui rend compte des structures existantes et peut préfigurer d'autres arrangements.

Comportements d'interface

Après de multiples essais sur l'identification des forces explicites ou sourdes qui sous-tendent les activités humaines, on peut classer en six créneaux celles qui se rapportent à l'autochtonie¹⁸.

Identification

Chacun des six fuseaux est respectivement dénommé par un terme caractéristique, à savoir l'"élimination" d'Autochtones par des immigrants, la "domination" des premiers par les seconds, une "distanciation" réclamée par les Autochtones, l'"auto-promotion" de ces derniers, l'"amélioration" de la situation indigène et, enfin, une "association" appropriée des deux groupes. Dans cette évaluation, le circuit commence avec les colonisations européennes; il s'agit d'un artifice car les Amérindiens (voies III et IV) existaient bien avant l'arrivée des Découvreurs. Les comportements sont considérés d'après des aspects significatifs dont celui des valeurs (voir tableau comparatif). Les six

itinéraires forment une série liée dans laquelle chacun d'entre eux est présenté en fonction des autres; le fait de les examiner séparément priverait le lecteur d'une addition de compréhension apportée par la vue panoramique.

Les démarches sont dynamiques. L'individu change comme la terre tourne. Même à l'intérieur d'un seul fuseau, les attitudes ne sont pas toujours fixes. Chaque décideur des interfaces se comporte comme une entreprise qui gère une grande flotte de véhicules; ceux-ci ne se déplacent pas nécessairement à partir de la même heure, sur la même route, à la même vitesse et dans la même direction. Ce sont les grands réseaux II, III et V qui ont été les plus fréquentés. La variabilité des interventions brise la chronologie ainsi que l'autonomie apparente des six voies.

Même si aucun individu et événement ne sont visés, chacun des lecteurs pourra à tout moment, même à l'intérieur d'un seul projet, reconnaître sa trace, ses idées profondes et peut-être ses préjugés. Plus d'un trajet peut comporter de sens chez une personne.

TABEAU I

Attitudes des Autochtones et des non-Autochtones

DÉSIGNATION	IDENTIFICATION
<i>Voie I</i>	VALEUR: exclusivité du moi; pleine autorité
élimination	PASSÉ: Un païen ne peut détenir
de A par NA	de titre premier à la terre (théologien, 1612)
	DESSEIN: suppression directe de A
	principe: négation de la poly-ethnicité dans la société
	EXEMPLE: méga-développement dans le Nord canadien, sans entente préalable avec A (le fer, Québec-Labrador, 1954)
	SYMBOL: obscurité totale en hiver dans l'Extrême Nord

LÉGENDE: A, Autochtone. NA non-Autochtone

TABLEAU I

Attitudes des Autochtones et des non-Autochtones

DÉSIGNATION	IDENTIFICATION
<i>Voie II</i> domination par NA	<p>VALEUR: supériorité; hiérarchie ethnique PASSÉ: analogie du "peuple élu" DESSEIN: établir un système de dénivellation favorable à l'assimilation de A principe:écléctisme EXEMPLE: Loi, Indiens, Ottawa, décennie 1870; massacre, <i>Wounded Knee</i>, USA, 1890; Restigouche, Québec, 1981 SYMBOLE: plaques de neige inclinant les branches du conifère; à la trappe, cerceau dont les attaches étirent de toutes parts la peau soumise au séchage</p> <p>VALEUR: résistance; liberté PASSÉ: combat inuit-britannique, Baffin, 1576 DESSEIN: être à part comme 2 rails de chemin de fer PRINCIPE: "rien à perdre" par A EXEMPLE: le Moyen Nord québécois aux Cris (M. Mukash, 1993); Indiens, Mexique, 1994 SYMBOLE: dans la ramure d'un arbre, chaque feuille a son espace</p> <p>VALEUR: espérance; dignité PASSÉ: contentieux historiques DESSEIN: réclamer droits "inhérents"; réouverture des traités; regagner l'autosuffisance (OVIDE MERCREDI, 1994) PRINCIPE: que les peuples disposent d'eux-mêmes (ONU); "Nos droits dureront <i>as long as this land shall last</i>" (CHIEF, RAE, TNO, 1921) EXEMPLE: <i>Déclaration Dénée</i>, TNO, 1975 SYMBOLE: Un ours qui se réveille a beaucoup, beaucoup, faim;raideur des repousses printanières; après un incendie, les bleuets connaissent une meilleure saison.</p>
<i>Voie III</i> distanciation exigée par A	
<i>Voie IV</i> auto-promotion de A	

TABLEAU I

Attitudes des Autochtones et des non-Autochtones

DÉSIGNATION	IDENTIFICATION
<i>Voie V</i> amélioration	<p>VALEUR: sensibilité; justice distributive PASSÉ: B. de Las Casas, XVI^e s.; <i>Indian Territory</i>, Qc, 1763 DESSEIN: diminuer les impacts négatifs des projets NA PRINCIPE: "développement durable", 1987 EXEMPLE: <i>Alaska Settlement</i>, 1971; <i>Convention</i>, N. Qc., 1975; <i>Tribunal Waitangi</i>. NZ, 1975 SYMBOLE: le bon Samaritain</p> <p>VALEUR: fraternité; solidarité PASSÉ: volonté de Marie de l'Incarnation d'enseigner aux Autochtones dans leur langue, Qc, XVII^e s. DESSEIN: bonne qualité de vie PRINCIPE: pluralisme imbriqué EXEMPLE: gestion conjointe, saumon; Pape et chefs participent au <i>Sweet Grass</i>, Ontario 84 SYMBOLE: attelage arctique où chaque chien utilise sa propre piste durcie pour la traction communautaire du traîneau</p>
<i>Voie VI</i> interculturel ou association NA/A	

LÉGENDE: A, *Autochtone*. NA *non-Autochtone**La voie I ou L'élimination de l'Autochtone par le non-Autochtone*

Le nomadisme qui a fourni une image dominante à l'autochtone américaine possède de très profondes racines symboliques. Le second fils d'Adam, Abel, homme des animaux et tué par l'agriculteur Cain, aurait été comme l'ancêtre maudit des Autochtones non sédentarisés. Même l'expression du brave Jacques Cartier, décrivant l'écoumène

labradoréen "terre que Dieu donna à Caïn", exprimait non seulement le désappointement français quant aux perspectives agricoles mais une décevante appréciation du vécu des Aborigènes régionaux.

Rationnellement, les explorateurs des xv^e-xviii^e siècles auraient pu d'abord se demander s'il était possible de "découvrir" des territoires habités? La réponse automatiquement négative aurait fait économiser des problèmes qui existent encore. Ce premier droit conduisait au droit suivant de l'appropriation; pour ce faire, on s'appuyait sur des positions philosophiques bien accommodantes. De là, on passait au droit à l'exploitation ("seize an opportunity"), doublé de celui d'évangélisation. Tous ces "péchés", comme néo-originels, desservent les écroumènes autochtones d'aujourd'hui.

L'ensemble de la position des Européens relevait d'une vaste utopie, celle de la "gestion du bonheur terrestre"; le rêve devait être réalisable dans les "pays neufs" en l'absence de toute contrainte, une fois faite la déconsidération des Autochtones.

Les caractères devant s'appliquer aux Premières Nations ont été imaginés à partir d'idées préconçues ou de brides d'information peu sûres; un mélange transzonal de colonies a même fait attribuer des allures tropicales à des Indigènes polaires. En général, les peuples sur place se trouvaient désavantagés comme tous les nomades, les païens, les "gens de la viande" (Rémi Savard), les individus ne vivant pas dans des sociétés "organisées", les groupes qui n'utilisaient que légèrement leurs écroumènes. Les arrivants ne leur reconnaissaient même pas de droits à la terre, pourtant la chose avec laquelle les Indigènes entretenaient des liens matériels et spirituels très intenses. Le langage actuel parlerait d'habitants socialement "exclus" ou d'auteurs victimes du photocopillage. Évidemment, une telle conception, égoïste et si peu morale, ne défavoriserait ni les conquérants du sol ni les "planteurs de la Foi", tous venus de l'extérieur.

Dans cette réflexion, il est instructif d'avoir conscience de la mise de côté des Autochtones lors de grandes occasions. En 1763, lors du Traité de Paris, même si, dans la colonie, les "Savages" étaient probablement plus nombreux que les Canadiens français, les Français

et les Britanniques, ils sont tenus absents de cette paix, pourtant déclarée "Chrétienne et universelle"²³. Les pays signataires ne pratiquaient-ils pas de fait un genre d'apartheid, sans le mot? À leurs yeux, les Indiens du lointain ne devaient pas posséder de traits ontologiques égaux aux leurs!

En 1954-55, le *Rapport* du Commissaire des Territoires-du-Nord-Ouest fournit un autre exemple peu édifiant de l'élimination culturelle de l'Autochtone. La modification d'une Ordonnance sur la boisson, loi auparavant restrictive, allait enfin permettre "à tout Esquimau le privilège d'acheter des spiritueux...pourvu qu'il renonce en permanence à son mode de vie", c'est-à-dire à demeurer tout simplement Esquimau.

Le Québec-Labrador a également été et reste soumis à des assauts de la voie I. Était gênante la déclaration autant naïve que triomphale, *Maître chez nous*, de MM. Jean Lesage, René Lévesque et Daniel Johnson (père) au sujet des installations Manic-Outardes établies, sans entente spécifique, en plein territoire montagnais; interpréter le *nos* en contre-référence aux "Anglais" (comme Maurice Duplessis l'avait déjà fait au cours de l'élection de 1939) ne gomme pas l'agression langagière de 1962 à l'égard des populations locales. Il ne suffit pas de ne pas vouloir être malicieux. Dans le Moyen Nord du Québec/Terre-Neuve, les vols actuels de très basse altitude de l'OTAN manifestent une semblable déconsidération à l'endroit des Innus transprovinciaux; le pire tient aux panneaux militaires interdisant aux Autochtones de pénétrer dans leurs propres territoires séculaires.

En 1993, un Indien du Nord ontarien écrit: "Les relations des Aborigènes à la terre de même que leurs actions paysagiques demeurent invisibles aux non-Aborigènes, aux développeurs en particulier".

* * * * *

La première autoroute idéologique exprime donc un très méprisant refus des cultures amérindiennes; le dirigeant agit comme s'il est incapable de s'ouvrir à elles. L'objectif de l'élimination de

l'Autochtone, toujours mental, devient même physique; le dernier Béothuk serait disparu à Terre-Neuve au premier quart du XIX^e siècle²⁴.

Ceux qui gèrent tout se rendent même fiers de leurs actions: "Ne fait-on pas que du bien" aux Autochtones! Le maître fabuliste du XVIII^e siècle l'avait prévu: "Le lion en vous mangeant vous fait beaucoup d'honneur". On est tellement sûr de son unicité et de sa supériorité que, sans gêne, on peut se venter de ses propres actions même si elles imposent destruction et assimilation. En 1947, on peut encore lire: les peuples non civilisés mis en contact avec la civilisation européenne disparaissent; la justification du génocide semble se trouver dans l'universalité du succès; mais ne devrait-on pas prendre plutôt en compte la parité des méthodes employées?

Même si la voie I devient passiste, des manifestations d'intolérance se produisent encore.

La voie II ou La domination de l'Autochtone par le non-Autochtone

Ici aussi, les racines sont profondes. Des écologistes voient la base de la rage à l'endroit de la croissance économique dans le chapitre 1, verset 28, de la *Genèse*: "Remplissez la terre et l'assujettissez". À partir de la Renaissance, cette "mission" profane profite de l'épanouissement considérable de la notion de l'homme en Occident. "Je pense, donc je suis". Malheureusement, ce ne sont pas toutes les classes d'individus et toutes les ethnies qui vont bénéficier de cette libération de la capacité personnelle.

En ce qui concerne l'attitude à prendre à l'égard de l'Autochtone, la voie II se distingue de la voie I par une certaine acceptation de l'existence altériste. Ici, l'Indigène représente plus qu'un non-événement. Par comparaison, on remarque l'enfant dans les célèbres tableaux *La Mère et l'Enfant*, mais ce dernier se trouve justement dans un état de dépendance. Parallèlement, la loi considérera l'Autochtone comme un mineur.

Le régime II est caractérisé par la dénivellation entre *Maîtres et Esclaves*, pour reprendre la forte expression de Gilberto Freyre. L'être dominant considère l'Indigène comme un objet d'exploitation. L'Hudsonie coloniale a besoin de l'Indien et de l'Inuit pour capturer les animaux sauvages éparpillés dans les bassins, porter leurs peaux au comptoir puis au bateau amarré dans des eaux ouvertes sur l'Atlantique. De plus, le serviteur ne peut quitter la place inférieure prévue pour lui. Sans aucun consentement et même sans aucune consultation, les Cris de la Baie de James sont, alternativement, aux XVII^e et XVIII^e siècles, Anglais, Français, Anglais, Français, décideurs puissants et non résidents. Le fait que des Peuples, pourtant "premiers", équivalent à de simples choses soumises à des stratégies culturellement étrangères, favorise la compréhension de la raideur actuelle de leurs descendants (voies III et IV).

Il s'établit donc un système de dominance volontaire d'un groupe sur un autre, système faisant naître une *inéquation*, c'est-à-dire une absence de toute égalité entre Autochtones et non-Autochtones. Sans doute que les intentions ne sont pas mauvaises mais, encore au XX^e siècle, des dominateurs font peu pour s'enquérir s'ils occupent plus que leur propre espace. Appliquée à l'ensemble des pays "découverts", cette position idéologique fait classer le Canada, "pays neuf"; la preuve de la nouveauté se trouve par hasard dans la négation de ceux qui sont là par des immigrants avides de s'implanter. Un cas négatif, presque caricatural, concerne les dénominations successives des Inuits²⁵. Hors du Canada, le programme ex-soviétique, à l'effet de "maîtriser la nature rebelle de la Sibérie suivant la formule du Complexe territorial de production", se rattache à un type de développement peu sensible aux peuplades locales.

Le type II du comportement des non-Autochtones va s'appuyer sur trois façons d'agir. (a) D'après la théorie de l'évolution des espèces, le meilleur triomphe. Dans tout pays où les dénivellations culturelles sont très accusées, l'application parfaite des règles du marché fait gagner à chaque jeu la même classe de concurrents; mécaniquement, toutes

les chances des Peuples premiers sont évacuées. Ces derniers deviennent même responsables de leur déchéance imposée; pour des colonisateurs pleins d'assurance, le sauvage d'Amérique n'a rien compris à la politique nouvelle qu'il devait adopter pour n'être pas absorbé par l'étranger; autrement dit, le décideur se justifie en percevant sa victime comme coupable! (b) L'assimilation, parfois présentée sous le nom voulu plus doux d'intégration, offre à l'Autochtone la chance piégée de devenir semblable à son vis-à-vis. Cette option, correspondant à l'une des "phases dans l'escalade du pouvoir de l'homme"^{26a}, ne pourrait être non plus acceptée comme une normalité ou une moralité. (c) Enfin, ne sont guère comptabilisées les "externalités" (facteur de production peu considéré malgré ses impacts publics) dont des milieux démonstratifs sont bien les grands boisés et les rivières. L'industrie forestière en faisant flotter la "pitoune" jusqu'à son usine contrarie les intérêts des Indiens des bois; il en est de même de l'industrie minière qui, par ses déchets, pollue les eaux courantes.

Il faut cependant admettre que la voie II comprend des pratiques voulant protéger les Autochtones de l'ambition des Autres. On peut classer les espaces en cause suivant leur superficie. (a) De vastes territoires sont "accordés"; il en fut ainsi de l'*Indian Territory* dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord; malheureusement, l'énoncé n'aura vécu que très peu d'années. Dans la même catégorie, sont rattachées l'ensemble des terres de type II, non contiguës toutefois (Convention, 1975; Nunavut, 1999). (b) Les autorités attribuent aux groupes amérindiens de petits territoires, comme les *Réductions* des Jésuites aux XVII^e et XVIII^e siècles, les *Reservations* aux USA après la Révolution américaine et les *Réserves* au Canada^{26b}. Si ces derniers systèmes d'assistance n'ont pas défavorisé une certaine persistance culturelle des individus et groupes ainsi parqués, ils n'ont pas permis à ces derniers un développement socio-politico-économique décent. En fait, l'idée qui présidé à cette pratique de séparation spatiale se retrouve dans la voie III (voir plus loin).

Le titulaire de la "surabondance du moi" peut aussi s'adonner à une certaine contrition et à des gestes de rédemption. Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les mouvements écologistes et autochtonistes vont heureusement conduire à un certain desserrement de la pression, à des atténuations dans les agressions séculaires ainsi qu'à quelques réparations. Lentement, la voie V sortira de ces timides regrets.

Nulle part, la voie II n'est complètement abandonnée^{27a}. Au Québec, la gestion officielle n'est pas exempte de déclarations triomphalistes: "On aura les Esquimaux", d'après la DGNQ en 1964; or, cet énoncé tenu par l'autorité sudiste ne procède ni de consultations directes ni d'une demande expresse des intéressés. Autres axiomes inquiétants: "Les Indiens n'ont rien à dire"^{27b} ou "Nous ferons quand même le golf"^{27c} et son pendant peu glorieux, matérialisé dans des jets de "roches" sur les véhicules autochtones. Enfin, certains écrivains proposent d'"arrêter le traitement de faveur aux Autochtones"^{27d}.

* * * * *

En regard de l'autochtonie, la voie II, durablement destructurante, fut un mouvement dommageable.

La voie III ou La demande autochtone d'être à part

Cette attitude existe bel et bien comme l'indique l'énoncé qui, au Mackenzie, consacre le parallélisme des régimes en utilisant deux mots opposés: *Frontier* pour les non-Autochtones et *Homeland* pour les Autochtones^{27e}.

Dans les voies III et IV, les Autochtones *atarontent* (mot relevé au XVIII^e siècle), c'est-à-dire, essaient de se faire entendre, d'avertir et d'envoyer des signaux; ces messages sont rarement compris par les non-Autochtones qui les prennent uniquement pour des spectacles ou des réclamations sans fondement. Il est vrai que les "atarontements" ne

sont pas faciles à décoder étant donné la définition flottante de l'autochtonie et une insuffisance de connaissances chez les non-Autochtones.

Les intentions et les actes de redressement émanant des voies III et IV attestent qu'il y a toujours des Amérindiens; un être disparu ne se rendrait pas devant des comités de l'ONU! Le système des Réserves n'a sans doute pas défavorisé l'entretien de l'âme indienne, du moins au niveau de la braise. Cette "valeur d'existence"^{28a} porte des conséquences langagières et politiques.

Contrairement aux deux premières voies, l'initiateur des opérations est ici l'homme des Premières Nations. Ce dernier fait une réaction compréhensible à la négation de son existence dans la voie I et à la domination sévère dont il est l'objet dans la voie II; paradoxalement, l'Amérindien se trouve à rappeler au pécheur chrétien: "tu ne tueras point", ni mon corps ni mon âme. Dans la voie II, l'hiver, les branches du conifère sont courbées par les épaisseurs bordées de neige mais, en III, l'énergie printanière de l'arbre et d'autres facteurs les font relever. Analogiquement, l'Autochtone présente une demande pressante de ne plus se faire "envahir", et cela afin d'être ce qu'il est.

La voie III possède sa propre idéologie centrée sur un énoncé simple et fort. Elle est exprimée par le *wampum* à deux rangs de perles, *wampum* ou *ouampom*^{28b}. Les principes de cet objet culturel auraient servi de base aux traités et accords conclus par les Iroquois avec les Européens. Les Indigènes auraient compris que chaque signataire allait respecter l'autre. Pour un porte-parole mohawk à Ottawa en 1990, "les rangs ne doivent jamais se rencontrer". Le système parallèle "de deux canots" (autochtone/non autochtone) consacre la distance entre les parties. Un acteur n'empiète pas sur l'univers du voisin. Dans leur présentation à la récente Commission Royale sur les Peuples autochtones, les Mohawks insistent sur le "rétablissement d'une relation de coexistence où le Canada et les provinces ne pourraient plus dominer leur nation".

L'évaluation du *wampum* utilise deux avenues politiques dont chacune doit être nuancée. D'un côté, le mot possède le mérite de véhiculer un énoncé signifiant, issu des réflexions des Sages (*Elders*) ainsi que d'expériences préhistoriques et historiques. Les non-Autochtones doivent l'entendre comme une nette volonté d'affirmation existentielle et un appel sans équivoque à un respect étendu. Le mot renvoie à des valeurs de résistance, de liberté et d'égalité. Il suggère l'un des moyens de vivre pragmatiquement non loin d'autrui. Il symbolise que, dans la ramure des arbres, chaque feuille a son espace. D'un autre côté, l'application de l'idéologie du *wampum* mène à des positions insatisfaisantes: rudesse dans la collaboration entre les deux groupes (type de guerre froide), vive belligérance des parties, rupture brutale mais électorale des ententes sectorielles. Un exemple de conduite difficile correspond en 1990 à l'affirmation d'une "mère de clan" (chaînon parallèle de l'autorité locale chez les Mohawks) à l'effet que ces derniers ne sont pas soumis aux lois du Canada ou du Québec.

Les attitudes de face-à-face en paraposition ou en confrontation, centrées sur la consolidation des acquis à un moment donné tant des Autochtones que des non-Autochtones, ne semblent pas avantageuses; elles imposent à la "petite" nation davantage de persistance et de survivance que d'épanouissement et de paix. À lui seul, le statut autonome et frileux de stricte coexistence ne favorise guère la réalisation de choses communes; on n'arrive pas ainsi à une pratique améliorée des situations. "La formule du *Two-Row Wampum* serait même suicidaire pour les Autochtones", d'après le sociologue Jean-Jacques Simard de l'Université Laval.

Dans l'utilisation du symbole *Wampum*, des interpréteurs autochtones suggèrent de se rendre plus loin. Davantage préoccupés de pratique pluraliste et d'une convergence nécessaire de toutes les ethnies à l'intérieur d'un État moderne, ils parlent, non plus de deux canots se surveillant, mais de plusieurs "se déplaçant ensemble en harmonie". Un tel mouvement associatif et planifié, offrirait des occasions d'une meilleure vie. On peut aussi imaginer, dans une structure normale à

deux rails, l'arrivée d'un train de services qui apporte une plus-value à toutes les ethnies de la région. Toute participation fructueuse des Autochtones et des non-Autochtones rejoindrait l'esprit bonificateur des voies v et vi.

* * * * *

En fait, la formule distancielle, voire séparative, se retrouve dans la politique des Autres. Au cours des années 1965-70, dans les villages de l'Ungava, se font face des écoles relevant soit du Canada soit du Québec, toutes deux ouvertes aux mêmes jeunes. Ce doublement sudiste, intéressé, est loin de fournir une image autochtoniste sincère de chaque gouvernement.

La voie IV ou L'auto-promotion de l'Autochtone

Si les voies I et II concernent surtout l'organisation et le développement méga-économique, les voies III et IV font une place dominante aux cultures autochtones. La forte opposition entre les pressions des voies I et II d'une part, et les objectifs fermes des voies III et IV d'autre part, explique en partie la violence de certaines réactions autochtones et non autochtones.

La quatrième voie possède ses propres symboles. Au cours des trente dernières années, on utilise l'Île de la Tortue, "terre natale" de tous les Indigènes de l'Amérique dans les deux principaux volets que sont la relation intime avec le milieu et les façons de vivre. En 1999, les Inuits du nouveau Nunavut en choisissant l'inukshuk (FIGURE I) veulent-ils témoigner de la propre emprise de l'homme sur sa territorialité? De toute façon, ce faisant, ils s'éloignent des marques de l'esprit pionnier proclamées par les Autres: briques d'or, fourrure commerciale, Passage du Nord-Ouest.

La voie IV tient à l'initiative de deux groupes: les Autochtones eux-mêmes qui sont les seuls à naturellement intervenir sur le sujet³⁰ et les non-Autochtones, type moralistes, idéalistes, écologistes, religieux

qui font des études et présentent des propositions. En principe, ces deux sources ethniques s'épaulent mais ne se recourent pas; par exemple, le régime de protection de l'environnement de la baie de James (1975) émane d'une pensée biologiste favorable au maintien de la biodiversité naturelle mais cette démarche savante correspond peu à l'argumentation réaliste des Cris. Ces écarts manifestent de nouveau l'insuffisance dialogique.

Si le début de la voie IV date de la période des Découvertes, la phase déclaratoire récente commence seulement vers les années 1965³¹. Depuis lors, elle est l'objet de multiples manifestations. Certaines précisent des ambitions d'ordre politique; il en est ainsi de l'*Util Policy* à l'effet qu'il ne saurait y avoir de pétrolierie territoriale sans solution préalable de la question foncière. Se produisent aussi des événements nationaux dont les Conférences constitutionnelles d'Ottawa consacrées aux Autochtones, en 1983-1987.

L'évolution pragmatique de la voie IV se fait de deux façons principales qui, en fait, vont s'éloigner des objectifs. (a) Elle peut conduire au radicalisme, ce qui rappelle la voie III. Certaines de ces positions dures sont reprises par des étrangers pas toujours convaincant. (b) La voie IV conduit aussi à l'élaboration de compromis en répondant au lent effort des non-Autochtones de se hausser de la voie II à la voie V. Alors, peuvent se réaliser des ententes concernant les terres, telle la *Convention* en Hudsonie, en 1975.

* * * * *

La voie IV, récente, laisse de nombreuses questions ouvertes, notamment celle du grand développement. Certains Autochtones sont pratiquement prêts à l'accepter, d'autres le refusent d'office. Les hésitations, bien compréhensibles, font cependant poser des sous-questions: Le Nord est-il voué à une non-croissance? À quel seuil, les impacts des grands projets deviendraient-ils acceptables aux jeunes autochtones dont la proportion devient élevée dans les communautés?

Les objectifs et les moyens autochtones seront-ils reconnus comme illimités?

Enfin, l'autochtonie elle-même devra être très attentive au problème multiforme du partage des pouvoirs, et cela indépendamment de la formule politique choisie, négociée et mise en oeuvre. On pense à l'équilibre entre les initiatives strictement locales et la régulation du gouvernement régional, au dosage de l'ancienneté et de la modernité dans la culture de synthèse, aux droits des minorités, au rapport entre le pays englobant et les nations indigènes "autonomes", aux distinctions entre les résidents des Réserves et les individus autochtonoïdes qui n'ont pas signé de traité ou qui vivent dans les villes, aux influences des autochtonités étrangères, enfin à l'internationalisation (*Inuit Circumpolar Conference*). Si la plupart de ces types de relation sont du ressort prioritaire sinon exclusif des Autochtones, l'évolution interculturelle d'un pays pluri-ethnique fait souhaiter que les non-Autochtones participent à la recherche et à l'application des solutions.

La voie V ou L'amélioration de la situation socio-économique des Autochtones

Les deux dernières voies sont très différentes des quatre premières, caractérisées qu'elles étaient par des prises de position fortes face à l'ethnie "adverse". En effet, les comportements v et vi reconnaissent le principe d'un rapprochement. Alors, non-Autochtones et Autochtones se disposent à mieux s'accepter. La voie v constitue une bonification par rapport à la plupart des manifestations des voies précédentes²⁴.

Les réactions positives des Autres avaient été précédées de signes précurseurs dont certains lointains. Vers 1530, le dominicain B. de Las Casas avait prévenu les monarques espagnols des conséquences de leur colonisation en Amérique. À Québec même, après 1666, Marie de l'Incarnation aurait voulu continuer à utiliser les langues autochtones dans son oeuvre d'éducation²⁵.

Une certaine ouverture du NA à l'égard de l'A caractérise ce cheminement. Le premier fait un peu sa propre correction des voies 1

et ii. Un tel réalignement nécessite des efforts car à peu près rien de la vie dans les zones tempérées peut préparer quiconque à comprendre ce qu'il y a à voir et à sentir dans le Nord, écrit une nordiste en 1993; ce qu'elle dit du Nord canadien s'appliquerait davantage à l'autochtonie. Quand le Sudiste accepte un certain changement d'attitudes, il s'engage non seulement dans une reconnaissance autochtoniste (née dans la voie i) mais dans un droit à une compensation et à un certain partage des biens. L'autochtonie, ignorée et étouffée qu'elle était au XIX^e siècle, apparaît un peu recevable au dernier quart du XX^e siècle. Par exemple, l'élément "terre" devient considéré comme une "externalité" qui avait été utilisée par les non-Autochtones mais sans compensation suffisante. Par analogie avec la nature froide, il se produit une débâcle glacielle. De leur côté, des auteurs pensent que l'individualisme peut devenir plus ouvert à la société pluraliste. Comme dans la peinture de Michel-Ange, Dieu tend un doigt à l'homme. La voie v exprime un contact, le passage possible d'un courant jusque-là ignoré. En fait, le décideur essaie de répondre aux nouvelles pressions de l'environnement, de la social-démocratie et de l'opinion mondiale. Il est également ébranlé par l'affaiblissement des repères et des certitudes qui, hier, caractérisaient la pensée dite "moderniste". Un exemple de la voie v est fourni par la CGNQ qui, de 1963 aux années 1970, a beaucoup fait pour implanter, administrativement, le Québec du Sud dans le Québec du Nord.

L'aménagement des actions peut connaître trois étapes. La première se limite à un domaine que l'on peut qualifier "il va de soi": ne pas enfreindre les lois, respecter les échéances, éviter les accidents sur les chantiers, éliminer les déchets. Au moins indirectement, les Indiens et les Inuits profitent de ces précautions dont, par ailleurs, le non-respect pourrait faire naître des poursuites. La deuxième étape, encore pragmatique, conduit à "plus que bien faire"; on s'engage à établir un bon milieu de travail, tenir parole, choisir des interlocuteurs crédibles et se préoccuper des intérêts des tiers (utilisateurs, ayants droit). Par exemple, si un entrepreneur de coupes forestières accepte une pluri-utilisation de la nature boisée, se combinent, avec ses plans

de coupe, la vie amérindienne dans le bois de même que les activités sportives et récréatives des visiteurs. Enfin, le troisième champ tend à dépasser les thèmes professionnels et sociaux habituels pour considérer des éléments de civilisation, tel le respect des lignes de trappe et la formation de la main-d'oeuvre locale. L'objectif exige du concepteur de sortir de son unique code et de s'ouvrir à l'esprit de son interlocuteur autochtone; aussi, pourra-t-il élaborer un corpus idéologique qui lui sera de toute façon utile durant les interventions de pré-interface, p.e., celles des avant-projets. Les activités, même purement économiques, s'agencent dans une globalité. Les pensées culturelles, entrant finalement dans le langage courant, occupent une place légitime.

Cependant, en ce qui concerne les choses essentielles, le non-Autochtone ou NA ne quitte pas facilement sa puissante forteresse; demeurant confortablement au centre de son propre système, il ne devient pas l'homme de la révolution copernicienne. Ainsi, se distingue la voie v de la voie vi à venir. Son âme bouge peu. Le bon Samaritain déploie un interculturel d'occasions, de périphérie, de déclarations, d'assistance et de parade, non un interculturel de réflexion qui le conduirait à intervenir en amont du malaise, comme on le verra dans la sixième voie. Si, tout de même, il produit un peu de neuf, il le fait à partir d'une vision qui ne s'est que partiellement renouvelée. Par exemple, des non-Autochtones, après avoir signé la *Convention* exigeante de 1975, n'honorent pas chacune des dispositions contenues; en outre, très peu des payeurs sudistes consentent à apprendre quelque chose de profond des cultures crise, inuite et naskapie.

C'est que l'attitude bienfaisante à la pièce n'exige pas une conversion irréversible; on réussit à mieux agir sans ferme propos. On peut même financer un don selon un esprit de conquérance. N'est-il pas plus facile de rendre l'aumône que de s'engager dans un mouvement intérieur? En silence, n'espérerait-on pas que le geste physique de donner permette de faire l'économie du changement mental?

Une autre faiblesse consiste à agir avant d'avoir suffisamment réfléchi. Il y a un paradoxe entre le fait de n'être pas préparé à la

compréhension des problèmes et celui d'intervenir immédiatement sous prétexte que l'on a déjà assez attendu; comme si le retard des prédécesseurs en vient à justifier l'improvisation dans l'agir des successeurs. L'action doit être pertinente et justifiée.

Enfin, l'esprit du passé limite la quête de solutions appropriées; il est douteux que l'on puisse, à l'intérieur d'un régime légal et constitutionnel établi par et pour les seuls non-Autochtones, trouver la solution au problème foncier des différentes nations autochtones. Comment, à partir d'un système juridique pour lequel la terre n'est qu'un objet extérieur à l'individu, légiférer au sujet d'une terre qui ferait plutôt partie d'un tout comprenant l'individu? Dans le futur, la considération accentuée d'un cadre vraiment pluriculturel ferait produire d'autres types de lois.

Le domaine le plus visible de la cinquième autoroute se loge dans le nouveau vocabulaire technique et moraliste référant au domaine économique; on trouve "agir légitimement", "on ne fera plus comme avant", "se donner des règles d'éthique", "consulter les résidents", "prendre en compte les effets cumulatifs", ... On peut s'étonner de l'arrivée si tardive d'une parlure relevant du bon sens! Quoi qu'il en soit, de tels énoncés commencent à colorer l'écriture des rapports d'entreprises parapubliques, comme Hydro-Québec.

La voie v s'inscrit dans la tradition des pratiques usuelles qui, d'une part, s'appuient sur l'opinion de consultants (pas tous culturellement autochtonisés) et, d'autre part, comptent sur la Cour pour trancher de très nombreux litiges. Un certain nombre d'acteurs, tant publics que privés, bougent sans trop d'assurance et de conviction. Aussi, les améliorations apportées par la voie v demeurent-elles insuffisantes; elles n'ont pas conduit à l'établissement d'un dialogue fructueux entre les Indigènes et les immigrants de toute période. La voie, ici considérée, est davantage commandée par le rationnel que par l'émotion, davantage remplie d'économique et de technique que de culture.

* * * * *

Ne serait-il pas possible de s'éloigner des stratégies boîteuses, même bien intentionnées? Dans l'affirmative, on pourrait faire appel à une toute autre idéologie, une lecture différente du monde, vision qui, intrinsèquement, serait moins imparfaite. Aussi, la démarche qui va être proposée devrait-elle apparaître davantage "nouvelle" que seulement "dernière" dans la série des six. Le train offert aux passagers procéderait d'une conception neuve. La voie suggérée qui nécessite un ambitieux effort d'anticipation et de création devrait être considérée comme une innovation, voire même une invention d'un régime original de relations entre les peuples. Le maître inspirateur ne pourrait être totalement le passé, c'est-à-dire ni les sentiers I, II et même V chez les non-Autochtones, ni les sentiers III et même IV chez les Autochtones.

La voie VI ou L'association optimale de l'Autochtone et du non-Autochtone

L'attention accordée à la culture altériste ne veut pas dire que la voie VI est opposée à tout développement économique. Elle n'est pas l'autoroute du "no growth", d'une précaution moralisatrice qui conduirait à l'inaction, à l'arrêt du combat mondial contre la faim et, même, à la disparition malsaine de l'homme sur la terre. Cependant, le régime révé n'éproule pas la croissance pour la croissance, reflet d'une ambition monétaire sans fin. La maximisation des gestes économiques serait compensée par une plus grande sagesse du vivre ainsi qu'une recomposition des ingrédients se retrouvant dans l'agir des acteurs.

Depuis 1970-80, à l'intérieur des sociétés canadiennes, l'usage de l'adjectif *interculturel/elle* s'est quelque peu répandu afin de désigner des politiques multiculturalistes, des programmes scolaires offerts aux immigrants ou des rencontres oecuméniques. Le présent texte a peu à voir avec de telles initiatives privées, publiques et institutionnelles qui concernent plutôt les "Néo-Canadiens".

Il ne s'agit pas non plus d'assurer une simple paraposition ethnique ou une primatie plus ou moins déguisée d'un groupe sur les autres. Au cours des derniers siècles, la réalisation des nations politiques,

souvent à l'aide des armes, s'est faite au détriment du respect culturel des groupes démographiquement faible dont les Autochtones. Au niveau international, l'État accroissait sa puissance, au niveau national, il forçait son homogénéité culturelle. De tels réussites semblaient suffire aux bonnes amitiés entre toutes les ethnies; ce fut loin d'être le cas.

La société n'est pas un simple agrégat d'individus et même une hiérarchie de cellules biologiques; elle est une communauté de personnes où chacune s'épanouit par la richesse de ses relations avec toutes les autres^{37a}. Chaque entité devrait profiter d'un système d'interdépendance.

La notion d'interculturel se rapporte aux échanges volontaires, respectueuses et efficaces entre des ethnies^{37b}. Ici, le mot *interculturel* est employé comme substantif masculin pour rendre l'ensemble des initiatives politiques à envisager à rebours, vu qu'elles concernent la phase chronologiquement première du pays, celle du circuit autochtone/non autochtone. Toutes les personnes sont touchées; le contenu interculturel n'est pas une spécialité réservée à des idéalistes ou aux fonctionnaires d'un service. Un exemple prestigieux de geste en commun a consisté dans la participation papale au *Sweet Grass* indien au Canada en 1984, rapprochement faisant rupture avec l'apartheid religieux antérieur.

proximaux de vivre d'une façon moins tendue et de contribuer davantage à la société globale.

Sans un engagement ferme des non-Autochtones à l'endroit de l'objectif du "prolongement et de l'épanouissement des Petits peuples", il est cependant peu probable que ces derniers acceptent le moindre projet interculturel, type programme conjoint. Cette démarche composite répond d'ailleurs à certaines espérances dans les conventions internationales.

Le stade avancé des combinaisons comprend au moins trois états de participation chez l'un ou l'autre interlocuteur. (a) Un cheminement non autochtone se débarrasserait de ses héritages mentaux, négatifs ou indifférents; (b) Un cheminement autochtone exprimerait une mixture fonctionnelle d'autochtonité historique, moderniste et futuriste, le tout désigné "faciés composite"; (c) Enfin, un co-cheminement autochtone/non autochtone, s'engagerait dans un déploiement culturel commun.

C'est justement, ce troisième mouvement qui peut assurer le meilleur des futurs par un nouvel état d'équilibre au double bénéfice de la société entière et des communautés particulières. De plus, ce que le système doit à l'esprit des choses pourrait lui permettre de fonctionner malgré les disparités volumétrique et culturelle entre le champ non-autochtone et le champ autochtone. La personne, un microcosme, se mouvrait protégée à l'intérieur d'un tout attentif à elle. L'asymétrie sociale ne disparaîtrait pas pour autant mais elle ne fournirait plus la preuve d'une dénivellement discrètement entretenue.

Le haut niveau se reconnaît par une nette progression des actes pensés et réalisés en commun (FIGURE II). Il exprime l'apport d'initiatives proprement associatives, exigeantes tant pour les Autochtones que les non-Autochtones. Ces deux groupes s'éloignent de plus en plus de leurs propres systèmes antérieurs, même de la cohabitation car celle-ci peut exister sans collaboration fluide. Les deux masses ethniques se déploient plutôt dans des néo-existences doublement enrichies par le profit retiré de toutes les conductions possibles. Elles planifient et font des choses convergentes selon un esprit conjoint plutôt que des choses

disparates à partir des conceptions parallèles d'avant. La voie VI témoigne d'une entreprise collective, non seulement à l'intérieur de chaque culture auparavant isolée, mais au niveau d'un assemblage volontaire et efficace de toutes les cultures suivant leurs caractéristiques propres. Évidemment, avant de s'engager à fond dans de grandes oeuvres de démocratie participative, il faudrait mener à bien plus d'expériences locales et thématiques de partenariat.

* * * * *

La conception interculturelle se situe dans le continuum des choses. La démarche collaboratrice n'est pas tout à fait neuve; les réflexions antérieures sur la nordicité normative (1975) s'appuyaient justement sur le respect des mentalités, une étape devant conduire à une meilleure interculturelité. Une plus grande ouverture aux ethnies semble composer l'un des courants de l'évolution présente du globe; alors pourrait-on éviter d'y venir? Bref, un certain réformisme progressiste ne s'amène-t-il pas comme un objectif naturel à réaliser?

Enfin, la notion prolongerait, d'une part, le développement d'une conception enrichie de l'homme datant de la Renaissance et, d'autre part, l'objectif de la fraternité républicaine à l'endroit du citoyen. Considérée ainsi, la voie VI se présente comme la plus noble des six. En Occident, elle pourrait faire naître une nouvelle étape d'humanisme.

Vue d'ensemble des six voies

Au plan de l'initiative des opérations, existent deux grands groupes: les non-Autochtones commandent dans les voies I, II et V alors que les Autochtones le font en III et IV. Cependant, il faudrait se garder d'imaginer des rapports trop étroits entre l'identité des agents et leurs réalisations; les colonisateurs n'ont pas fait que des gestes de domination et les Autochtones, des manoeuvres d'opposition. Dans la sixième voie, ce sont les deux groupes qui, ensemble, se retrouvent comme déterminants (voir FIGURE III).

Les deux premières voies produisent des actes très contrastés à l'intérieur des "pays neufs". Historiquement, si l'Europe offre beaucoup

à l'Amérique, l'Afrique et l'Asie aux plans de la sécurité, du commerce, de la santé et de l'administration territoriale, en retour, elle exige de tous ces continents des soumissions perturbatrices. L'objectif bonanza de l'immigrant est désastreux pour l'Indigène. De plus, se prenant presque pour Dieu, le colonisateur, notamment dans la voie II, veut redresser les autres hommes à sa propre image, ambition que traduit l'axiome, inacceptable dans le champ culturel, de mettre les pendules à l'heure. Bref, une reconnaissance insuffisante des traits minoritaires caractérise cette pénétration sans gêne en terre étrangère.

Chaque individu choisit l'un ou l'autre ou l'un et l'autre cheminement pour toute la vie, pour tel programme, pour telle partie d'un programme. Au XIX^e siècle, domine la voie II. Vers 1990, ce sont les voies III, IV et V qui font le plus parler d'elles.

Les six créneaux, tous issus de comportements humains, répondent à des prédicats différents. Les deux premiers sourcent du leadership non autochtone, dominance qui prenait les Autochtones comme des "obstacles contournables", suivant les mots du chef Ghislain Picard en 1995. En réaction, la démarche intémoigne d'une réclamation de distinctivité. Dans la stratégie suivante, le monde amérindien réclame rien de moins qu'un plein épanouissement. Le cinquième trajet, plus ouvert aux autres que les précédents, exprime une certaine compréhension et collaboration entre non-Autochtones et Autochtones. Enfin, le choix de la voie interculturelle, dite IV, correspondrait à une communalité optimale entre les deux masses ethniques.

Chaque voie, tout en empruntant à ses voisines, affiche des caractères bien identifiables. Les autoroutes I, II et même V contrairement à celles numérotées III, IV et VI s'intéressent davantage aux biens matériels qu'aux cultures autochtones. Si les voies V et VI répondent à un objectif d'équité, celui-ci n'apparaît pas au même moment dans la chaîne des activités économiques; généralement, la voie V le fait à la phase finale des opérations, lors d'une distribution des avantages. Au contraire, dans la voie VI, l'Autochtone se manifeste déjà en amont, au cours de la phase initiale de co-planification.

Qu'en est-il du *no man's land* qui s'installe entre le bloc des Autochtones et celui des Autres? En I, puisque NA ne reconnaît pas son prédécesseur, aucun interespace de cette nature ne peut exister. En II et en III, l'écart est fonction de l'élasticité respective des acteurs. En IV, un éloignement se construit suite à la tiède réceptivité que les non-Autochtones font à la proposition d'auto-redressement des Amérindiens. Dans la voie suivante, l'intervalle est heureusement rapetissé par les exercices de rapprochement des uns et des autres, même si ces expériences se font à la pièce. Enfin, en VI, une certaine distance est volontairement entretenue à la fois par les A et les NA en vue de leur bien-être et épanouissement respectifs; se rapprocher et s'associer n'exigent pas un abandon de ses caractéristiques culturelles et la disparition de sa propre identité.

Les cinq premières voies subissent limites et difficultés. Les droits de l'homme en sont venus à juger sévèrement les voies I et II. La troisième, en privilégiant la paraposition et le refus, ne fournit pas le passeport pouvant conduire au développement harmonieux des mondes autochtone et non autochtone. La quatrième pose tous les problèmes de la réalisation des objectifs légitimes des peuples englobés, historiquement diminués et insuffisamment fort démographiquement. Dans l'état actuel de l'évolution mentale du monde, ce sont les propositions les plus ouvertes de la voie V qui seraient les moins dommageables; parmi elles, se trouvent des formules développementales proposées au Québec nordique.

La sixième voie bonifie les revendications exprimées dans les créneaux III et IV de même qu'elle dépasse la "compassion", suivant le mot de Pierre Dansereau au colloque nordique de Chicoutimi en 1978. Par son interulturalité autochtone/non autochtone et par l'exigence de créativité, le sentier proposé, VI, est magnanime et prometteur. Chaque groupe accueille réciproquement la logique de l'autre, ce qui nécessite une bonne ouverture communautaire du moi. Pour diverses raisons, il y aurait avantage à adopter au plus tôt cette conception.

Les autoroutes sont imbriquées, p. e., des non-Autochtones pratiquent à la fois les emprises II (mentalité résistante à l'autochtonie) et V (générosité même si elle est souvent limitée à des transferts monétaires). Pour sa part, un cheminement II complètement réussi fait

rétrograder la victime au premier niveau. La quatrième voie, choisie par des Autochtones, se présente comme un déploiement souhaitable; il faudrait cependant qu'ils se gardent d'attitudes d'exclusion et de domination, type "Le Moyen Nord aux Cris"; raideur qui rappellerait les tristes comportements I et II des non-Autochtones. Quant au dossier Grande-Baleine d'Hydro-Québec en 1993, avant-projet rattaché à la voie V de par les intentions et les efforts de l'entreprise, il n'est pas ainsi reçu par les Autochtones; à leurs yeux, les travaux prévus expriment toujours la voie II lorsque soumis aux tactiques d'affrontement de la voie III et évalués en fonction des revendications "toutes" de la voie IV.

Bref, dans l'ensemble, les non-Autochtones ont été sous-attentifs à l'autochtonie; en conséquence, sont-ils le plus souvent passés près d'une perdrix sans la voir⁴⁴. Une façon de corriger cette longue phase inattentive serait de s'engager dans la voie VI.

III

Thèmes spécifiques

Parmi les questions caractéristiques qui touchent l'interface autochtone/non autochtone, se trouvent le titre des terres, le distinctivisme des cultures, l'égalité citoyenne devant la loi, le financement de territoires insuffisamment rentables, le fractionnement du pouvoir local dans les communautés autochtones, l'imputabilité des administrations régionales, l'idéologie des structures englobantes ainsi que le niveau d'autorité réelle des gouvernements territoriaux. D'autres thèmes sont traités dans le cadre restreint de ce texte, tels l'emboîtement des référents dans la définition de l'Autochtone, la dévolution, l'impact des grands développements, la préséance, l'infinité, le *waitrim* et l'interculturel. Plus loin, il sera question de la primatie autochtone au Québec nordique. Quoi qu'il en soit, certains thèmes apparaissent si inhabituels qu'ils pourraient être considérés inadmissibles.

La préséance chronologique

Il se pose une question préalable. Le trait de l'ancienneté culturelle doit-il automatiquement influencer tous les projets politiques à venir? À tout prix, dans les modèles gestionnels de demain, devrait-il y avoir résurgence, entretien et même amplification des particularités ethnologiques d'hier? Jusqu'où faut-il se rendre dans la traduction institutionnelle future des caractérisations initiales? En d'autres termes, la préséance historique implique-t-elle l'autonomie des futures structures politiques autochtones?

S'ajoute une interrogation apparentée. L'évolution culturelle fait-elle que la dimension du passé n'occupe plus tout le présent. Alors, quel code permettrait-il d'évaluer les modifications à la baisse qui se sont progressivement installées depuis les Découvertes? Un régime antérieur

diminué perd-il son droit d'aïnesse et même l'occasion d'être partie aux ententes modernes? Comment prendre en compte l'érosion de la tradition?

Le fait que le peuplement des Autres a, pendant des siècles, empêché les Autochtones d'exercer leurs propres droits — en ce qui concerne les terres notamment — annule-t-il l'existence de ces droits et rend-il caduques les revendications contemporaines des Peuples premiers? S'il n'y a pas prescription, comment aujourd'hui planifier une société globale qui tiendrait compte à la fois des droits anciens non exercés par les Autochtones et des droits récents acquis par les non-Autochtones?

L'inhérence

Le "droit inhérent" ou intrinsèque entre dans la démonstration autochtone. Il serait si enraciné dans la nature des choses que le non-Autochtone ne pourrait l'ignorer; automatiquement, ce dernier sortirait pendant de tout contentieux où une telle émanence imprescriptible pourrait être invoquée. L'inhérence rappelle une marque indélébile, un lien solide, un attribut d'être intime à quelque chose ou en rapport très étroit avec elle.

Il faut comprendre l'attachement originel des Autochtones à leurs territoires, relations privilégiées qui auraient fait dire au fameux chef Sitting Bull que les "Indiens appartiennent à la terre"⁴⁶. En plus des "droits ancestraux", d'ailleurs inscrits dans la Constitution de 1982, le titre autochtone s'appuie sur plusieurs critères dont celui de l'autorité "politique" exercée avant l'arrivée des Français et Britanniques (p.e., chez les Nations Mohawks), la persistance identitaire et la différencialité multiforme d'avec les autres Québécois. Bref, d'après cette lecture, les nations indigènes posséderaient le droit "inviolable" de disposer de leurs espaces paléo-culturels. L'inhérence est donc comprise comme un droit lié à une ancienneté immémoriale.

Alors, en cas d'accaparement des biens autochtones par d'autres personnes, des compensations foncières seraient exigées ou, du moins,

une responsabilité de fiduciaire serait reconnue. On voit l'avantage d'un tel discours pour les Autochtones mais son danger pour les non-Autochtones et même pour l'État dont certaines libertés deviendraient limitées.

En fait, le mot inhérence représente moins que les messages intéressés ne le laissent entendre; cette notion surchargée apparaît ambiguë. Certains contestent le caractère ontologique du "droit initial" qui empêcherait des tiers d'acquérir de titres fonciers de profondeur équivalente. Les réclamations autochtones dures, s'appuyant sur un don spécifique du Créateur, soulèvent autant d'objections que l'énoncé du XVII^e siècle à l'effet que les terres nouvelles d'Amérique ne pouvaient être possédées par des non-chrétiens. En fait, les demandes faites au nom de l'inhérence sont analogues au difficile problème de la délimitation territoriale des peuples nomades. Il s'agit là presque d'une quadrature de cercle étant donné l'oralité des connaissances des temps anciens et les limites des présents outils d'analyse politiques.

Pour autant, une notion de territorialité, même non enrichie par l'inhérence, ne prive pas l'Aborigène de ses puissants liens avec la terre. Demeurent entiers, deux arguments, celui de la priorité, c'est-à-dire d'une utilisation antérieure à l'arrivée des Découvreurs (en fait, la terre n'était pas "nullius", argument d'ailleurs tenu par une seule des parties) et celui d'un droit de tout peuple à un certain contrôle sur sa propre destinée.

La perspective de l'inhérence demeurera théorique si, pour la énième fois, elle est reçue selon les procédures et traitements habituels que les non-Autochtones savent réserver aux revendications du genre. Comme argument, elle ne semble pas émotionner ceux des négociateurs qui s'appuient sur le droit positif.

Le "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes"

Les positions réclamantes des Indigènes deviennent confortées par des documents d'amplitude mondiale: rapport ONG d'un Conseil

de l'ONU, CONVENTION 169 DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, PROJET DE DÉCLARATION DES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES EN 1993⁴⁸.

En particulier, le texte José Martinez Cobo, élaboré par une équipe plurinationale au cours des années 1975-90, considère les groupes aborigènes comme distincts des sociétés qui les dominent; ces populations, dites "antérieures", sont déterminées à conserver, développer et transmettre aux générations futures les territoires de leurs ancêtres et le faire conformément à des modèles de leur choix. En outre, le texte parle du droit de ces peuples à l'"autodétermination"⁴⁹.

Toutes ces circonstances font lever un immense encouragement chez les nations désavantagées, même si le mouvement pro-autochtone dans le cercle de l'ONU véhicule des ambiguïtés.

En effet, la pensée plurinationale s'amène comme un sous-produit de l'objectif de la décolonisation des décennies passées. Or, ces deux phénomènes de libération ne possèdent pas de traits identiques; aussi, des thèmes autochtoniens caractéristiques comme l'"autonomie gouvernementale à l'intérieur des États constitués" demeurent-ils trop vagues dans leur conception et leurs directives de réalisation. Par comparaison, après 1945, les orientations semblaient plus claires concernant l'établissement ou le rétablissement de gouvernements indépendants suite à l'ère coloniale.

L'élaboration de cette politique a été tirillée par les conflits entre les grands pays dont les objectifs n'étaient pas de servir prioritairement l'autochtone. Cette politique tient plutôt compte de multiples valeurs civiles chevauchantes: statut des minorités, traits d'ethnicité et droits des individus; de plus, les intentions de bonification s'intéressent aussi à l'égalité sociale et à la libération politique de groupes refoulés. Une notion ouverte à tant de courants et visant à rejoindre tant de situations régionales disparates ne peut offrir des solutions satisfaisantes dans chacun des cas, tel celui, mieux ciblé, des autochtonies québécoises.

L'appui d'un nombre suffisant d'États n'est pas assuré non plus. Le Canada, peut-être à cause du principe historique à l'effet que "les

terres appartiennent à la Couronne", n'a pas signé la CONVENTION 169 DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. D'autres pays, culturellement hétérogènes mais politiquement stables, n'ont pas intérêt non plus à faciliter le cheminement des revendications territoriales. Enfin, des "payeurs de taxe" sont réticents à financer le nouveau pouvoir régional en vue.

En conséquence, le seul énoncé du "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" qui, d'ailleurs, arrive après que de puissants gouvernements aient pris certaines décisions restrictives (éteindre les droits fonciers), pourrait ne pas être suffisamment utile à l'épanouissement des groupes aborigènes. Comment un petit peuple pourrait-il se déterminer à l'intérieur d'une grande puissance qui, elle, se détermine sans accorder trop de considérations au dit petit peuple? L'identification des nouveaux pouvoirs de même que leur accordement à ceux des autorités supérieures englobantes nécessitent encore de nombreuses réflexions, le modèle "provincial" (ou partie de provincial) utilisé pouvant ne pas être le plus approprié.

Enfin, le "droit des nations à disposer" qui prolonge d'ailleurs l'objectif d'indépendance des puissants peuples au XIX^e siècle convient-il autant à l'époque présente où des droits, jadis absolus, sont menacés de devenir des droits atténués et partagés? L'aspect niveau d'autorité à acquérir doit être étudié.

Des contrats soumis à l'"infinition"

Normalement, un engagement légal lie les parties signataires pour une durée spécifiée. Or, les Autochtones ont tendance à ne pas considérer finales et exécutoires certaines décisions faisant pourtant l'objet d'ententes terminantes. L'infinition se présente comme une distance que l'Autochtone veut prendre du code de l'Autre, arrivé d'ailleurs tardivement.

Par comparaison, se présente l'obtention annuelle d'une simple "licence" de chasse et de pêche; les autorités politiques du pays font connaître qu'en fonction de la protection des stocks et l'équité des

consommateurs, toutes les catégories de citoyen doivent acquiescer un permis d'exercice ainsi que respecter le calendrier prévu. Or, certains Autochtones ne se plient guère à ces règlements et pratiquent des activités primaires en tous lieux et moments. Tuer un orignal (élan) une semaine avant le début officiel des opérations provoque un grand agacement chez les chasseurs urbains concurrents, même si le geste hâtif de l'Indien ne menace aucunement la survie générale du troupeau. L'attitude récalcitrante des Autochtones est moins l'expression d'une révolte théorique que l'exercice d'un "droit naturel" compris comme inaliénable et insuffisamment reconnu par les Autres.

Un autre cas du "jamais fini" (*on-going process*) touche les ententes territoriales. Les Premières Nations s'opposent à l'aspect "termination" de certains contrats signés avec les autorités gouvernementales. Ils n'admettent pas que les "titres sur leurs terres" puissent être éteints. Ils réclament que l'"infinition" teinte les arrangements spatiaux. L'objectif de continuité semble trouver son fondement dans le système holistique autochtone où tout est étroitement lié, milieu, individu et pensée; cette complexité serait si puissante qu'aucun texte extérieur ne pourrait en disposer, même la distendre. En outre, les Amérindiens s'appuient sur un état millénaire, cristallisé dans: "aussi longtemps que la rivière coulera" et rappelé par René Fumoleau en 1975. Nonobstant, à l'occasion de la grande Convention du Québec nordique, les Cris et les Inuit abandonnent le principe intimiste avec la terre et cèdent leurs droits, évidemment à la grande satisfaction des développeurs et des gouvernements. Maintenant, au nom de la continuité culturelle profonde, les mêmes Autochtones déclarent regretter la dite cession et, de plus en plus, laissent entendre que la transaction n'était pas aussi finale qu'on l'avait cru. L'acceptation antérieure de clauses touchant la permanence perd donc de sa pertinence. C'est avec étonnement que des Québécois ont, en anglais, entendu l'un des signataires indiens déclarer à Montréal en 1985: "J'ai éteint quoi? Je ne le sais pas". L'infinition, voilà bien un clivage préoccupant dans les rapports entre Autochtones et la majorité de la population du pays. Une telle attitude

de laisser ouverts ces types de contrat n'est pas coutume dans les États de droit mais ces derniers auront-ils à jamais la possibilité de ne pas s'y habituer?

Face au problème, d'autres avenues à considérer par les non-Autochtones consisteraient à a- négocier avec les Autochtones un code général concernant la pluri-utilisation de tout le territoire, b- se contenter d'une politique pragmatique à la pièce, celle d'offrir aux Autochtones des projets expérimentaux d'exploitation conjointe, sans statuer sur la question de fond. En certains cas, un mode ou l'autre de cette conjointivité pourrait contourner la difficulté de l'infinition.

*L'autochtonisme foncier*⁵¹

L'énoncé renvoie à des systèmes politico-culturels d'un État-nation et de ses citoyens qui prennent en compte les réalités collectives de peuples indigènes. Cette position considère deux temps en continuuum: celui d'avant l'arrivée des "Découvreurs", celui d'aujourd'hui. Une brève étude des mots-clés suit cet énoncé.

Même si les *réalités* des peuples antérieurs ne se réduisent pas à la question foncière, celle-ci apparaît centrale dans les revendications. Le thème réfère à des espaces qui, traditionnellement, ont servi d'écoumènes de légère occupation sur une grande partie du pays. Il s'agit de terres fermes, d'îles et de masses d'eau (douces, estuariennes, marines et glacielles). Ces espaces englobent leurs composantes naturelles: faune, flore et même air. Le territoire comprend également des lieux culturels: site de campement, paysage de guet, portage, cimetière, cache, site spirituel et aire taboue. L'ensemble correspond à rien de moins qu'à une territorialité.

Malgré des centaines d'années de co-existence, ces étendues ne font pas encore l'objet d'un enregistrement juridique précis de la part des immigrants. En Ontario, les Anishinaabe se plaignent que la politique provinciale ne tienne pas suffisamment compte de leurs propres territoires de chasse. Légalement, l'État canadien parle de "terres d'aborigènes", d'espaces issus de traités et d'autres arrangements mais

toutes les déclarations officielles s'enracinent peu dans des faits préhistoriques, antérieurs aux Découvertes². Les gouvernements préfèrent leurs propres reconnaissances historiques: Proclamation de 1763, traités au XIX^e siècle, Convention de 1975, Constitution de 1982, Nunavut, 1999.

En fait, la question "terre" requiert des solutions, notamment aux plans des titres, de la localisation des lieux, de l'identification des Indigènes conventionnables, de la nature des exploitations, de la responsabilité (imputabilité) de l'administration future, des droits des autres résidents.

Peuple remue le concept d'immémorial. Tout part des ancêtres dont les descendants ont vu les navires métropolitains grossir de l'océan. Ainsi, l'enracinement spatial des Aborigènes comme les prétentions territoriales tardives des autres citoyens. Là, repose la distinction la plus nette entre les Autochtones stricts et toutes les séries d'arrivants par la suite. Pour être clair, le titre foncier autochtone ne s'applique pas davantage aux enfants des immigrants. Évidemment, des arrangements subséquents peuvent satisfaire les ambitions légitimes des non-Autochtones.

Actuellement, l'acquisition de la "nationalité antécédente" s'explique d'abord par l'auto-identification à une nation indigène, puis par l'acceptation collective de ce choix individuel par ladite nation. Dans cette de récupération, homme et femme n'étaient pas égaux.

La mention de *système* laisse entendre que les interventions seront intégrées, selon l'esprit de la voie vi. En outre, le pluriel indique que les régimes autochtonistes à reconnaître de part et d'autre comprendront des variantes de gestion suivant les cultures régionales; ainsi, la situation des Indiens des rivières à saumon tant du Pacifique que de l'Atlantique se traduira par des modalités administratives en partie distinctes de celles des Inuits du caribou transhumant; cependant, tous ces ajustements devront respecter l'esprit d'une loi-cadre précédente.

Le terme *collectif* renvoie à une notion juridique d'une nature autre que celle des revendications individuelles, si chères aux Chartes.

Les "droits de peuples" diffèrent également des droits d'État, droits internationaux et droits de groupes sociaux spécifiques.

Par contre, l'expression d'*État-nation* suppose que les changements devraient se faire à l'intérieur d'un pays constitué. En conséquence, ne sont pas envisagées autant de contrées souveraines qu'il y a d'ethnies amérindiennes; un Québec, éventuellement indépendant, n'en compterait pas une seule (situation d'aujourd'hui d'ailleurs). Cependant, l'"autonomie politique" réclamée devrait conduire à un niveau de plus grande liberté locale. Comme le gouvernement reconnaît l'existence des prérogatives des Autochtones, ceux-ci, en échange, seraient invités à accepter son autorité. Un tel arrangement, comportant beaucoup d'incertitudes, nécessite au préalable une profonde compréhension du dossier. De toute façon, les négociations conjointes devraient conduire le pays englobant à absorber davantage d'autochtonie qu'il ne l'a fait au cours de tous les siècles antérieurs. Ainsi, il pourrait devenir partiellement transformé et amélioré; une pensée néo-nationale attesterait d'un arrangement autochtone/non autochtone équitale.

L'autochtonisme foncier, moyen de "déshydrothéquer" le territoire, atténuerait la menace d'instabilité car le problème en suspens peut "faire trembler tout le pays". Il faut regretter que la question n'ait pas été réglée par ceux qui l'ont posée, lors des colonisations européennes. Depuis, le thème "terre" est demeuré presque aussi figé que le pergélisol; or, d'après les ingénieurs, il faut être très attentif au moment où le dégel de surface commence! Avoir l'intelligence de la situation et identifier une bonne formule pourraient assurer la paix.

* * * * *

Quel organisme pourrait bien fournir l'éclairage nécessaire aux questions peu communes de *wampum*, d'"inhérence", d'"infinition" et autres problèmes d'interface? On pense évidemment à la Cour suprême ou Conseil constitutionnel en d'autres pays. En fait, les cours canadiennes ne sont pas là pour créer le droit; elles statuent plutôt sur

la conformité des événements et des opinions aux lois existantes de même qu'à leur préambule. Ce n'est pas le rôle du juge de se projeter en amont du système de l'État. Les questions doivent d'abord être définies par les Assemblées législatives, à l'aide de Commissions spéciales.

Afin de transcender un présent toujours prisonnier d'un passé insuffisamment autochtone, on pourrait s'inspirer des travaux concernant l'anthropologie du droit, science qui se développe en certains pays dont la France. Ici, l'entité constituante en vue considérerait les us des "petites" nations autrement qu'en fonction des crédos monoculturels et réducteurs officiels. En fait, ce sont les deux systèmes, autochtone et non-autochtone, qui doivent être appelés à débattre ensemble de leurs problèmes communs. Depuis une vingtaine d'années, en Nouvelle-Zélande, le tribunal *Waitangi* donne, à l'égard de certains thèmes, l'exemple efficace d'un mécanisme bi-culturel.

On est loin de se douter que l'autochronie, si longtemps dépréciée, contient la matière d'un vaste laboratoire de sciences politiques modernes.

IV

Le Québec du Nord

Tout écoumène se présente comme une aventure humaine en voie d'avènement. Cette grande oeuvre est complexe en tant qu'issue de dialogues, d'ailleurs plus ou moins réussis, entre des espaces et des cultures. Ces deux constituants sont à la fois causes et conséquences des territorialités.

Rappel historique^{55a}

Même si le nombre des acteurs politiques de même que leur poids ont varié dans le temps, le référent autochtone n'a cessé, depuis les millénaires, d'être une présence majeure dans le Québec nordique. Les affaires du Moyen Nord et du Grand Nord relèvent d'un jeu à trois partenaires, à la suite d'une longue période de direction unique (France, Grande-Bretagne; gouvernement fédéral) et, par la suite, de direction double et concurrentielle (fédérale; provinciale). Depuis quarante ans, les Autochtones du Québec ont été l'objet d'une sollicitude socio-administrative de la part de deux pouvoirs "supérieurs"; mais ces derniers n'avaient pas d'abord établi une légitimité à toute épreuve sur les lieux. Présentement, la hiérarchie des forces virtuelles semblent être le Québec du Sud, les Autochtones et le fédéral.

À l'intérieur du Nord péninsulaire, le score autochtone du Québec du Sud s'est donc amélioré. Pendant longtemps, la province a passé près de la perdrix sans la voir. En 1950, un observateur attentif écrit: "Le Nord du Québec sort de sa léthargie"^{55b}. Vingt ans plus tard, d'après un fonctionnaire, "le Nouveau-Québec n'est pas encore un territoire acquis" au Québec^{55c}; c'est que l'objectif prioritaire de "dédéralation" du Nord québécois ne semblait pas chose faite. Malheureusement, la guerre intracadienne coutumière empêchait de se mobiliser vers un objectif plus important, à savoir une autochtonation

raisonnable. Encore aujourd'hui, aucun député autochtone ne siège à l'Assemblée nationale⁵⁶. Aucun parti politique du Québec ne manifeste d'empressement autochtoniste. Par contre, à l'occasion, le Québec pose des gestes remarquables: CONVENTION DE 1975, DÉCLARATION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE en 1985, ORIENTATIONS en 1998^{56b}.

L'autochtonité nordique

Dans le Nord, par rapport à la québécoité officielle de dominance laurientienne, le fait "autochtone" porte un caractère endémique. Ce trait conduit à l'entité "valeur d'existence" qui, développée *in situ*, constitue un témoignage permanent. Le titre autochtone, même s'il demeure à préciser légalement, constitue un événement original en lui-même. La culture ancienne ne revendiquait pas la stricte "propriété" du territoire. Le contre-énoncé autochtone "la terre n'appartient pas à l'homme" reflète une conception traditionnelle appliquée à l'usage communautaire des biens. On se trouve près de l'opinion antique relevée par le *Littré* d'après laquelle "autochtone (sic) rappelle à l'esprit que l'homme naquit de la terre". Étant donné l'idéologie indigène de non-possession, l'espace a pu apparaître disponible aux arrivants coloniaux. Devant l'appétit et les lois agressives des Européens et descendants, le comportement environnemental et usufructaire des Amérindiens s'est avéré un bien mauvais calcul. Les concepts d'anonymat de l'avoir, d'usage collectif des terres et de "valeur d'existence" ont nommément joué contre les Peuples premiers.

En fait, les liens holistes entre la nature et l'homme expriment beaucoup plus que le service nourricier en viande, poisson, fruits et bois. Même si les préoccupations d'un chasseur ne peuvent être celles, plus sophistiquées, des spécialistes de la géopolitique, il demeurerait indécent de s'imaginer que les Indiens et Inuits n'aient pas de pensée spatiale. Ils en possèdent une qui est plutôt profonde; entretenue par des gestes rituels, fréquents et ubiquistes, elle assure survie et identité. Ce corpus de valeurs ne concerne pas seulement le sol physique mais aussi des espaces intégrés prenant en compte le mouvement des

animaux, l'état dynamique de la végétation (cycle annuel; incendies) et des manifestations humaines de toutes sortes, y compris celles du chaman. Ces éléments culturels, liés dans leur globalité, laissent apparaître des conceptions et pratiques propres; la philosophie territoriale des Amérindiens, auparavant prise pour inexistante, existe bel et bien. Alors, le Sud ne devrait-il pas réexaminer toutes ses relations avec le Nord?

En l'absence de ré-ajustement, certains pensent que Cris, Mohawks et Micmacs, en majorité anglicisés et vivant en situation frontalière, pourraient réclamer, en principe et en fait, par conviction, stratégie ou affolement, un "droit d'option de pays", en l'occurrence, le Québec ou le Canada. Une semblable circonstance toucherait les 7 à 8 000 Inuits du Grand Nord ungvavien; désireraient-ils devenir une "province" du Nunavut territorial? Le fait que les Inuits de l'archipel de Belcher, malgré leurs liaisons importantes avec le Québec, se rattachent déjà au Nunavut de 1999, ne fait-il pas présager un "déplacement politique" de leurs frères résidant en péninsule? La convention de 1975 assure-t-elle une opposition inébranlable au transfert intra canadien que pourraient désirer les Nunamiut du Québec? En octobre 1995, à une question, il est vrai indicielle et du genre: "voulez-vous sortir de la juridiction du Canada", les Cris et les Inuits du Québec, séparément, répondent "non" à 95 % environ. Pour comprendre des messages aussi manifestes, seraient à considérer, à l'échelle du Canada, l'autorité politique comme démultipliée de même que l'évolution historique des nations indigènes. On peut se rappeler aussi que les Cris sont allés "ataronter" — énoncer un message avec prières et quelques tapages — aux États-Unis et même en Europe afin d'exprimer leur opposition radicale aux éventuels projets de développement, tel celui de Grande-Baleine en 1993; n'est-il pas étonnant qu'un peuple de seulement 11 000 individus réussisse à capter tant d'attention universelle? Quoi qu'il en soit, une telle résistance autochtone qui arrive vingt ans seulement après la "généreuse" Convention, et même dix ans seulement après la Déclaration

"chaleureuse" de l'Assemblée Nationale, témoigne d'un dialogue trans-ethnique déficieux entre le Nord et le Sud du Québec. Il serait exagéré de penser que tous les "torts" ne viennent que d'un seul côté ainsi que des manoeuvres possibles de tiers.

En géophysique, la théorie des plaques fournit une analogie des rapports entre des entités mobiles. Après plus de deux siècles d'une assez grande stabilité politique défavorable aux Amérindiens, les sphères englobantes Canada du Sud ou Québec du Sud deviennent sensibles à des mouvements de réajustement; en particulier, elles sont menacées de s'infléchir par rapport à la plaque autochtone, celle-ci étant en expansion; au Canada, les promotions du Nunavut et des Nishga semblent en faire la démonstration. En fait, comme pour les secousses telluriques affectant le cosmos, personne ne connaît, avant les dernières minutes, l'amplitude des événements; une semblable appréhension avait été vécue en 1990 au début de la crise mohawkane.

Évolution

Deux directions principales pourraient caractériser l'avenir des Autochtones du Nord du Québec.

D'une part, un gain important de la part de ces derniers menacerait la structure spatiale actuelle de la Province. En effet, le rattachement des Cris de même que celui des Inuits à d'autres entités englobantes — type fédéral ou type Nunavut, suivant les ethnies — n'est pas irréalisable; il correspond à l'application de la formule existante du transfert de responsabilité auprès d'une autre autorité. Le Québec s'y opposerait rapidement au nom du principe que les limites d'une province ne peuvent être changées sans le consentement expresse de celle-ci.

D'autre part, la dérive autochtone pro-canadienne ou pronunavutane ne compose pas un mouvement assuré. Il n'est pas exclu que le Nord du Québec entre dans une période de relative stabilité, et cela au plan politique. Les Autochtones eux-mêmes utiliseraient d'autres stratégies que celle de vouloir changer de tuteur; ils pourraient espérer

que leurs propres organisations régionales, dites autonomes, produisent une atténuation suffisante de l'emprise provincialiste. Un autre élément, le niveau de la vie économique, respecterait aussi le cadre actuel; si les Autochtones trouvent assez d'emplois, beaucoup d'argumentations des chefs risquent de tomber. Une telle évolution verrait consolider les intérêts nordiques du Québec du Sud, au moins partiellement.

L'analyse précédente d'un Québec total, voulue nuancée, n'en conduit pas moins à faire constater une nette différence entre la partie laurentienne et la partie nordique de même qu'un faible niveau de cohésion entre les deux. Si, normalement, le Québec constitue une entité en tant que nation politique et s'il influence l'entière de son territoire par ses lois et institutions, le Sud et le Nord, vus ensemble, vont loin de démontrer d'unité, d'union, même de dialogue satisfaisant, notamment dans les domaines ethnique et culturel. Cet état d'hétérogénéité au niveau des "peuples", accentué par des localisations distinctes, saurait-il demeurer sans conséquence géopolitique?

Alors, que pourrait-il arriver à moyen terme, en ce qui a trait à l'évolution des rapports entre les intérêts francophones dominants du Sud et les réclamations des Aborigènes du Nord? Il ne semble pas exagéré d'affirmer que tout pourra se produire. En plus de prendre en compte la tiédeur des solutions aux difficultés présentes, cette éventualité s'appuie sur la réalisation de tant de choses "imprévisibles", il y a quelques décennies seulement: implantation administrative du Québec du Sud, Convention de 1975, "guerre des Cris contre le géant Hydro-Québec", liaisons économiques majeures avec tout l'Est de l'Amérique, modification du rôle nordique du Fédéral, "atarolements" des Autochtones (manifestations) jusqu'en Europe, enfin, autochtonation de certaines préoccupations francophones du Québec sudiste. Si cette tendance dynamique continue, l'avenir immédiat évoluera d'une façon tout autant surprenante; alors, les présents objectifs politiques des uns et des autres auront autant de chances d'être confirmés qu'irréalisés; dans ce dernier cas, il y aura abandon, appui aveugle ou modification

des projets initiaux, et des deux côtés. La durée de la période de transition n'est guère évaluable non plus.

Dans le discours actuel, jamais totalement dit, il n'est guère possible d'identifier ceux des paramètres qui avantageront définitivement un acteur au détriment de son vis-à-vis. En effet, l'évolution ne se fera pas seulement en fonction de la qualité absolue des causes, des intentions gouvernementales et de l'application stricte des articles de la Convention; l'avenir ne sera pas exempt de pressions convaincantes; les influences de la conjoncture, du circonstantiel et des désinformations seront vraisemblablement élevées.

Présentement, en référence aux liens Nord/Sud, le poids des arguments favorables semble nez à nez avec celui des arguments défavorables. Tout compte fait, si cette hypothèse de l'équivalence des succès et échecs saisit une dynamique vraisemblable des forces en présence, des forces naturellement libérables et des forces possibles d'intervention, le Nord et le Sud évaluent-ils suffisamment leurs propres risques de risquer? Ne surestiment-ils pas la valeur de leur démonstration respective? D'autant plus que les intérêts et l'avenir des Autochtones et des non-Autochtones étant liés, apparaît mince la possibilité que l'un des deux groupes fasse, seul, un grand chemin. La raison et la prudence suggèrent donc de ne pas s'engager dans des énoncés et mouvements excessifs.

La situation de la péninsule du Québec-Labrador étant mal saisie, le plus urgent geste à poser par tous et chacun serait d'accroître les connaissances géopolitiques. Il faudrait aussi s'adonner à la réflexion profonde de ses propres prémisses, hâtivement déclarées "irréversibles" et d'application automatique. Nord et Sud "devraient établir des règles de coexistence"⁶⁰. De sages modifications de tir pourraient sortir de cet exercice conceptuel à entreprendre préalablement à l'action.

Ces dispositions conduiraient à s'ouvrir davantage à tout le spectre humaniste intra-nordique, en fait à rejoindre la réalité telle qu'elle est. Cette nouvelle option serait profondément "interculturelle", idéologie toute différente de celle du multiculturalisme administratif

uniformisant. Le rapprochement aurait le mérite de s'arrimer au mouvement mondial d'une certaine reconnaissance de la pluralité et du pluralisme. Cette conjointivité étant par définition culturellement différentielle, donc respectueuse, les Autochtones pourraient la recevoir comme une garantie de sécurité.

Entre les deux conceptions dichotomiques usuelles — celle du Québec du Sud exprimée par la politique gouvernementale et celle des Autochtones du Nord, par intimité territoriale — n'y aurait-il pas place pour un troisième chemin, celui qui correspondrait à la voie VI exposée dans la deuxième partie? Alors, les deux groupes entreprendraient ensemble beaucoup de choses. Ce faisant, le Québec total innoverait dans les champs de l'idéologie et des pratiques polaires.

Des observateurs souhaitent l'arrivée d'un tel objectif communautaire qui assurerait à la fois une responsabilité optimale à tenir par le Québec du Sud ainsi qu'un avenir avantageux aux autochtones du Nord. À ce moment-là, le Québec du Sud et le Québec du Nord composeraient davantage que maintenant un Québec total cohérent.

Mais l'autorité du Sud d'une part, et les directions autochtones nordiques d'autre part, se donneront-elles le temps d'apprivoiser cette nouvelle position participative, base éthique d'une administration renouvelée? Seront-elles prêtes à s'engager dans la réalisation de ce troisième chemin tant original que prometteur? Dans la négative, entre les deux voies éloignées que sont, d'une part, une association optimale entre les grands groupes et, d'autre part, la dérive nordique parfois annoncée, existent des arrangements intermédiaires, ce vers quoi, les deux parties, le Sud et le Nord, pourraient pragmatiquement se diriger.

* * * * *

Bref, remuer la notion d'un Québec total fait prendre conscience qu'il n'y a pas de Québec sans le Nord comme il n'y a pas de Nord

sans autochtone. Si ces énoncés sont valables, l'étude de tout le Québec profiterait d'un virage mental profond.

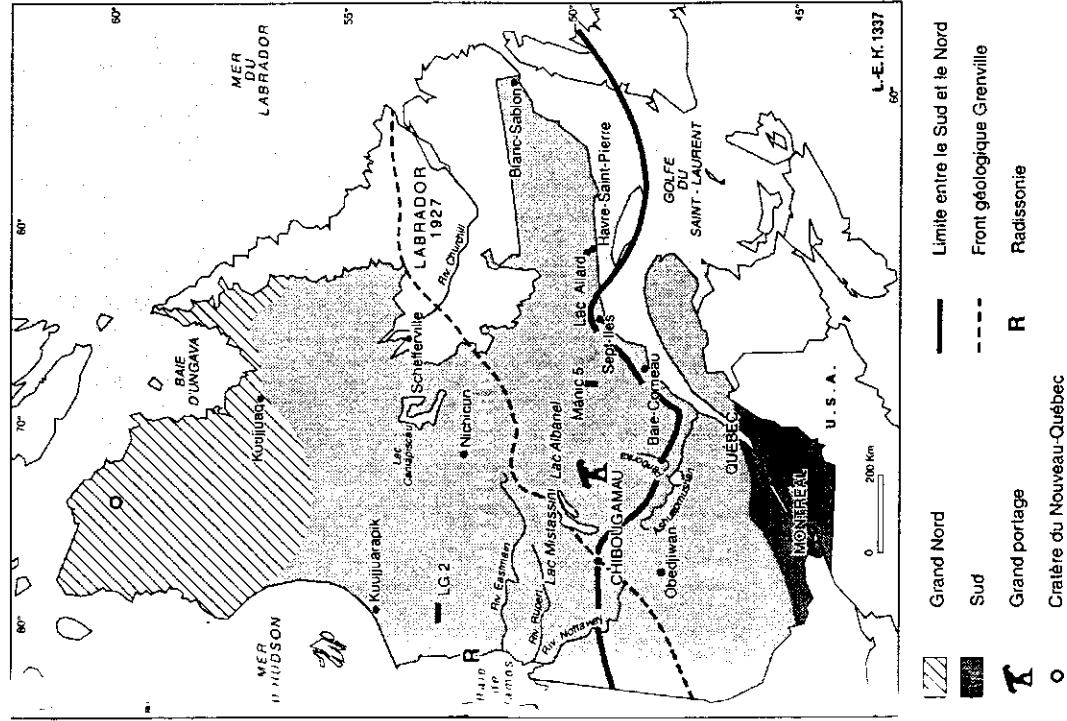
TABLEAU II
Catégories de terre. Convention de 1975.
 Québec nordique.

CLASSE	SUPERFICIE (km ²)	IDENTIFICATION
I	14 022	villages d'habitation des Cris-Inuits entourés de terres à usage exclusif ou propriété exclusive des Autochtones
II	175 736	terres publiques avec droits de chasse, de pêche, de piégeage exclusifs aux Autochtones
III	912 242	terres publiques avec un droit d'exploitation des Autochtones (droit de chasser, de pêcher, de piéger sans permis, sans limite et en tout temps).
total	1 082 000	

SOURCE: G. Beauchemin, L'univers méconnu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, Forces, Montréal, 97, 1992, pp. 14-35. Réf. p. 16 et 20. Document du Secrétariat des Affaires autochtones.

COMMENTAIRE. La grande majorité des terres II ont un accès direct à la côte; mais comme ces espaces communautaires ne se rejoignent pas, les terres III ("terres à tous") ont aussi leurs fenêtres sur l'Hudsonie (baie de James, baie d'Hudson, détroit d'Hudson, baie d'Ungava). En 1977, la population bénéficiaire, crise et inuite, comprenait 11 903 individus.

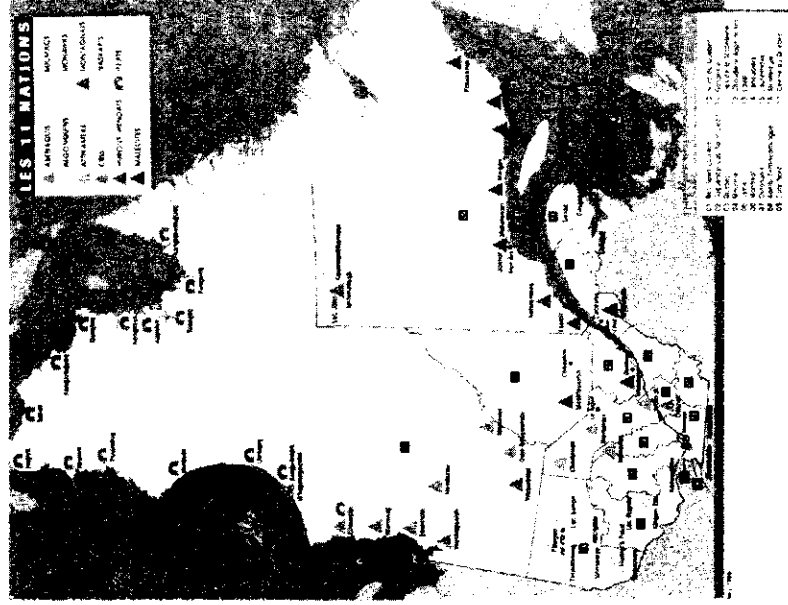
FIGURE IV
Le Québec du Nord



DESSIN, Laboratoire, géographie, Université Laval. Kuujuaq, communauté majoritairement inuite située sur la Koksokak.

Commentaire. Le Sud de même que le Pré Nord forment le Québec de base [ou méridional]. Le Moyen Nord et le Grand Nord composent le Québec septentrional. D'anciens portages permettent de relier par canot et traîne sauvage, la Côte-Nord, le Labrador, le centre continental, la baie de James et la baie d'Ungava; la vaste péninsule du Québec-Labrador est ainsi pénétrée, au moins légèrement; ces déplacements mettent en contact les ethnies indiennes ainsi que les Indiens et les Inuits.

FIGURE V
Nations autochtones par région.
Québec



Source: Secrétariat aux Affaires autochtones, Québec

Commentaire. Les nombreux sites laissent supposer une ancienne présence archaïque ainsi que la pluralité des nations autochtones au Québec.

Conclusion

Après des centaines d'années de contact, quels peuvent bien être encore les choix d'attitudes des non-Autochtones à l'égard des Autochtones?

Il ne s'agit pas d'imaginer aujourd'hui ce que serait l'état du pays si les non-Autochtones n'étaient pas venus, toutes choses (dont le climat) étant égales par ailleurs. Un tel rêve nécessiterait de considérer deux plans, tout autant irréalistes. Dans l'un, la nature serait destinée à revenir presque à la case départ. Dans l'autre, on devrait inventer comment les Autochtones eux-mêmes auraient, en toute liberté, continué à utiliser et occuper le territoire. Dans l'un comme dans l'autre cas, disparaîtraient les façons européenne et post-européenne d'avoir mené la colonisation. Il va sans dire que ces reconstitutions sont impossibles; personne n'envisage de les entreprendre.

Certains individus voient dans une tribune mondiale (ONG de l'ONU, tribunal international), un sentier prometteur dans la solution du contentieux des relations autochtones/non autochtones. En fait, ces organismes ne sont pas très avancés quant à l'application du principe du "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" à l'intérieur d'un cadre spécifiquement intranational. En outre, cet objectif de promotion politique implique une très difficile identification des critères concernant la qualification des demandeurs. Quoi qu'il en soit, le Canada et le Québec devrait collaborer davantage, et d'une façon désintéressée, à ce mouvement d'idées.

Les commentaires pratiques qui suivent procèdent en fonction des six voies exposées dans la deuxième partie.

OPTION 1. Conformément à la tradition hypo-nordique, le système le plus facile est de continuer ce que les prédécesseurs avaient fait, même avant le durcissement juridique du XIX^e siècle. Ce régime socio-politique pour le moins "inattentif" cache le souhait inexprimé que les choses en viendraient à s'arranger toutes seules, et même qu'elles

passeraient dans l'ombre à l'occasion de l'irruption de "vrais" problèmes du genre: guerre généralisée, épidémies, détérioration grave de l'environnement, incapacité de financer l'État. Mais prolonger n'apportera jamais de vraies solutions.

OPTION 2. Pire serait d'adopter la ligne dure. Des non-Autochtones nient encore l'existence du problème ethnique "original". Les exemples sont nombreux: "les Indiens n'ont pas de droit"; "les terres appartiennent à la Couronne"; parachutage de toponymes sudistes qui démontrent leur émulsion par rapport aux cultures locales⁶⁷. En conséquence de telles déclarations et actions, les Amérindiens n'auraient qu'à se soumettre pour de bon aux objectifs du pouvoir supérieur. Certains dominateurs chérissent la méthode du *Law and Order*, appliquée avec tant de succès auprès des Métis de l'Ouest. En fait, cette voie de la primatie imposée porte de moins en moins d'avenir, étant donné les progrès dans l'accueil du pluralisme des cultures.

OPTION 3. Le Sud du Québec et celui de l'Ontario connaissent le schéma d'un autre cheminement, celui du *Wampum*; la version considérée ici est celle des "deux rangs parallèles" distants, comme le sont les "rails d'un chemin de fer qui ne se rencontrent jamais". En tout, cette paraposition porte un enseignement contradictoire. D'un côté, les caractères différenciés pourraient servir de précieux éléments dans l'aménagement d'un système général d'harmonie entre Autochtones et non-Autochtones. D'un autre côté, la formule marque une préférence pour la distanciation; de peur d'être envahis par les non-Autochtones, des Peuples Premiers préfèrent rester chez eux et, même, éviter tout contact avec leur vis-à-vis. Puisque les deux forces, autochtone et non autochtone, sont fort inégales, l'application intégrale de cette seconde version du *wampum* conduirait au régime honni de l'apartheid.

OPTION 4. Présentement, la voie de l'autochtonité absolue n'est ni prête ni assurée. Les Autochtones eux-mêmes ne l'ont pas encore suffisamment affinée et rendue négociable. De plus, ils doivent continuer à établir la propre définition d'eux-mêmes et contribuer à

faire avancer la compréhension des problèmes d'interface soulevés, tel celui de l'autodétermination. Enfin, comme le non-Autochtone ne sera pas en dehors des activités de promotion de son vis-à-vis, de nouveaux sentiers de rapprochement, d'arrimage et de collaboration entre Autochtones et non-Autochtones devront être identifiés et utilisés.

OPTION 5. Avec raison et depuis quelque temps, le gouvernement du Québec expérimente une autre politique de voisinage avec les gens du Nord; cette amélioration a été magnifiée par une *Convention* (1975) où l'on retrouve, pour la première fois, la signature conjointe des Inuits, des Cris, du Québec et du Canada. Aucune autre province ne s'est rendue aussi loin dans la reconnaissance moderne de sa nordicité autochtone. Mais, élaboré trop rapidement au nom d'une hydro-électricité énergivallante, le traité provincial n'a pas non plus produit la solution attendue. L'application de ce cinquième paradigme, même s'il a apporté plus d'amélioration que tous les précédents, a privilégié l'objectif de la diminution des écarts socio-économiques.

La "dévolution" ou transfert de responsabilités et d'activités à partir d'un niveau supérieur vers un niveau inférieur d'autorité marque souvent l'esprit de la voie V; il ne s'agit guère d'une bonification du système car peu de pleins pouvoirs sont déplacés. Cependant, comme l'administration devient proximale et que l'embauche locale augmente, les communautés bénéficiaires ne refusent pas la dévolution. Mais, puisque cette formule est décidée de l'extérieur et qu'elle s'arrête davantage au comment qu'au quoi des choses, elle ne peut conduire à la solution de la question autochtone.

OPTION 6. Instruit des expériences précédentes, ne faut-il pas songer à prendre une direction qui serait vraiment "autre"? Elle nécessite d'abord l'adoption d'une philosophie de "déconstruction de la stratification des cultures", suivant un énoncé philosophique montréalais⁶⁸. Puis, elle fait appel à une pratique dont les mots-clefs seraient non seulement *rapprochement physique, consultation et circulation d'informations mais confiance, dialogue, rencontre, convergence, assemblage, jumelage, interaction, association, aménagement*

compromis, coexistence, coparticipation et partenariat; ces genres d'action conduiraient à des relations fructueuses d'interdépendance entre Autochtones et non-Autochtones. La sixième option correspond à un autochtonisme interculturel et global.

La dernière formule connaît un début d'application dans la gestion du saumon, les coupes forestières, la construction routière, la responsabilité des programmes sociaux, la sécurité publique, les procédures de justice et, demain, la production hydroélectrique⁶⁹.

* * * * *

Le regard personnel précédent porté sur l'interface interethnique le plus difficile du Québec fait voir la nécessité de l'acceptation du distinctivisme culturel. Voilà l'exigence préalable à tout progrès car l'autochtonie demeure le domaine de la plus grande ignorance des non-Autochtones. En retour, les Amérindiens eux-mêmes ont aussi à accepter le différentiel culturel des Autres. Ainsi, chacun des deux groupes ethniques doit réfléchir à sa caractérisation propre et se préoccuper des impacts de ses entreprises. Cette rencontre dialogique forgerait l'articulation d'un projet de société suffisamment ample. De meilleurs rapports interculturels pourraient constituer une raison re-fondatrice des nations politiques. C'est seulement après de tels changements conséquents que les Autochtones pourraient cesser d'être un objet périphérisable de la culture dominante et que les non-Autochtones seraient autres que de vilains loups dont il faut se garder.

Notes

voir aussi la bibliographie

Afin de faciliter le repérage des nombreuses notes à l'intérieur du texte, celles-ci portent le numéro des pages; p.e., la note 5 apparaît en page 5.

5a *Autochtone* n.m./f. - en français, mot du XVII^e siècle; se dit à l'échelle mondiale; au Canada politique, depuis les années 1980, il tend à remplacer *amérindien* et englobe les Métis, en plus des Indiens et des Inuits; si considéré comme nom propre, il prend une majuscule. Voir le texte pour la définition.

DÉRIVÉS:

autochtonie (n.f.) - mot de 1861; au sens actuel, 1983. Tout ce qui concerne les Aborigènes préhistoriques et contemporains, particulièrement en référence au territoire naturel et aux manifestations culturelles.

autochtonisme (n.m.) - adaptation en français de l'*autochthonism* anglais de 1857. Systèmes de pensée et d'action politiques concernant les affaires autochtones et légitimement élaborés par les Autochtones eux-mêmes; des propositions non validées peuvent venir des non-Autochtones.

autochtoniste adj. Se dit en rapport à l'autochtonisme.

5b La "perdrix", symbole ici de l'Autochtone, appelle trois commentaires. (a) L'oiseau est un gallinacé, discret, permanent, bien intégré au milieu, adapté aux saisons, hivernant sur place, résistant à la domestication et possédant une capacité de s'élever.

(b) Le mot *voir*, comme le mot *entendre*, est soumis à la volonté de l'individu; en principe, celui-ci peut tout regarder objectivement, ne rien voir du tout, savoir à l'avance ce qu'il va observer ou voir uniquement ce qui sert ses intérêts. (c) Celui ou celle qui "passe" correspond au non-Autochtone dont la gamme des attitudes est certes étendue. Il ne suffit pas de s'en tenir à la perspective du chasseur qui tue tout gibier qu'il rencontre. Hypothèse est faite que le colonisateur de toute génération a plutôt mal vu la perdrix. Le fabuliste Jean de La

Fontaine qui prête aux animaux la sagesse humaine fait justement de la perdrix une victime de ces coqs "incivils... toujours en noise et turbulents... donnant fort souvent d'horribles coups de bec". *La Perdrix et les Coqs*, fable, Paris, 1679, 2 p. "C'est de l'homme qu'il faut se plaindre", d'ajouter la perdrix.

autochtonité n.f. - remplace *amérindianité* en 1990; peut être traditionnelle ou contemporaine. Qualité d'être autochtone ou de témoigner de l'autochtonie.

La racine *autochtone* fournit d'autres proviègements que les entités lexicales précédemment identifiées.

Par rapport à l'Autochtone, l'"Autre" est désigné *non-Autochtone*, abrégé en NA, dit parfois "Eurogène" et "Allochtone", antérieurement exprimé par "Blanc". Le non-Autochtone du Québec méridional qui ne fait aucun effort pour comprendre le Nord ou l'Autochtone du Nord est un "sudiste" de mentalité.

Louis-Edmond Hamelin, *Le Québec par des mots. II. Nord et hiver* (corpus lexical destiné à la publication).

Le volume de la documentation concernant directement ou indirectement la définition de l'Autochtone est énorme. Parmi les travaux:

* Jacques Rousseau, L'acculturation des Amérindiens du Grand Nord québécois, *InterNord*, 10, 1968, pp. 271-278.

* Pierrette Désy, L'homme-femme (les berdaches en Am. du Nord). *Libre*, Paris, Payot, 1978, 3, pp. 57-102.

* Louis-Edmond Hamelin, Promotion politique des Indiens du Pré Nord québécois, *Recherches amérindiennes au Québec*, Montréal XII, 1, 1982, pp. 51-54 (Communication à la réunion des chefs, Chicoutimi, 22 mars 1978; traduction en montagnais et atukamek).

* Abraham Okpik, Ce que signifie être un Inuk, *Inuktitut*, 70, 1989, pp. 10-14.

* M.-A. Tremblay, La reconnaissance de l'identité amérindienne dans l'espace québécois, *Mélanges Cardinal Vachon*, Québec, PUL, 1989, pp. 512-535.

* L. Müller-Wille, Place-Names, Territoriality and Sovereignty: Inuit Perception of Space in Nunavik, 1989-1990, *Schweizerisch Amerikanisten-Gesellschaft*, 53-54, 1989-1990, pp. 17-21.

- * François-Marc Gagnon, L'Image de l'Autre. *Présentation*, Société Royale du Canada, Ottawa, no 43, 1991, pp. 7-18.
 - * Jean Morisset, Le Grand Rire de l'Amadjouak, *Cahiers de Géopolitique*, Nîmes, 1992, pp. 55-77.
 - * Gilles Thérien, L'Indien entre le réel et l'imaginaire. *Présentation*, no 46, Société Royale du Canada, Montréal, 1993, pp. 101-110.
 - * Jules Dufour, Les revendications territoriales des peuples autochtones au Québec, *Cahiers de géographie du Québec*, 101, 1993, pp. 263-290.
 - * Marie-Laure Pilette, L'autochtone? Seul fils légitime de la terre et de la nation? *Canadian Ethnic Studies*, 26, 1994, pp. 115-126.
 - * Pierre Trudel, De la négation de l'Autre dans les discours nationalistes des Québécois et des autochtones, *Recherches amérindiennes au Québec*, 25, 1995, pp. 53-66.
 - * Daniel Salée, Identité québécoise, identité autochtone et territorialité in A.-G. Gagnon, 1995, pp. 263-292.
 - * Pierre-Gerlier Forest, Les relations politiques entre le Québec et les peuples autochtones depuis la Révolution tranquille, *Zeitschrift für Kanada-Studien*, Augsburg, 16, 29, 1996, pp. 80-91.
 - * Fernand Harvey, The historiography of Northern Québec in Ken Coates, éd., *The Historiography of the Provincial North*. Thunder Bay, IL, 1996, pp. 33-81.
 - * Paul Charest, *L'identité amérindienne: une question de gênes ou de culture*. Texte d'une conférence, Québec, Musée de la civilisation, 1998, 9 p. Du même auteur, textes dans *Anthropologie et Société*, Québec.
- 8b Caractérisation limitative de l'Autochtone; idéologie légaliste mettant l'accent sur les droits "reconnus". Par contre, les Indiens, les Inuits et les Métis sont nommément mentionnés.
- 9a D'après L.-J. Dorais dans J. Maurais, éd., 1996, p. 59, il pourrait y avoir 137 615 Québécois aborigènes.
- 9b Le concept de territorialité — qui comprend plus que la notion "terre" — exprime les relations des hommes avec un espace déterminé, en tenant compte de leurs liens préhistoriques et historiques, émotions, intérêts économiques, objectifs de sécurité collective et besoins de structure politico-administrative.

- 11a Voici des contextes pour chacun de ces trois états. (a) *L'ancienneté* est bien visible dans la fabrication démonstrative d'un canot d'écorce lors des cérémonies de la Fête annuelle des Autochtones, le 21 juin. (b) *Le passé actualisé* apparaît dans le remplacement du cométique (traineau de bois à traction canine) par la motoneige à énergie minérale, véhicule utilisé pour la chasse au même gibier, caribou ou phoque. (c) Deux exemples du faciès *composite*: ca- création vocabulaire à partir d'une base existante, ainsi *siratajiaq*, "ce qui ressemble au sable" afin de désigner le sucre à mettre dans le thé (L.-J. Dorais, 1996, p. 52); cb- façon de l'artiste inuite Jessie Onark de représenter la Croix par la conversation de quatre animaux avec une lune localisée au croisement de la tête, du corps et des bras du Christ. Le faciès "composite" dépasse l'"actualisation du passé" en ne se contentant pas de calquer à partir de l'étranger mais en démontrant une contribution proprement créative. Les sphères b et c comportent leurs éléments de modernité.
- 11b "Les idéologues autochtones deviennent les vecteurs de la modernité, tout en se réclamant de symboles culturels traditionnels pour justifier leur activité". Anne Gilbert, La nature comme légitimation, in Caroline Andrew, éd., 1999, pp. 39-60. Réf. p. 44.
- 11c Dans la définition de l'Autochtone, le volet "moderne" semble recevoir un accueil voilé au bénéfice du volet antérieur. Au cours des dernières années, la Cour Suprême — qu'on accuse parfois d'être trop sensible à la cause autochtone — refuse à un Indien de vendre commercialement du poisson mais non d'en prendre pour sa propre nourriture.
- 11 Le fait pour les non-Autochtones de mettre l'accent sur le genre de vie du passé prolonge inconsciemment la nostalgie du bonheur pré-industriel ainsi que celle de l'harmonie entre la nature et les activités. Cette conception naturaliste, plus ou moins accompagnée du mythe du "bon sauvage", sera reprise par les écologistes. Elle n'était pas un produit autochtone d'origine.
- 12a L.-E. Hamelin, *Le Canada*. Paris, PUF, 1969, p. 141.

- 12b Frank Vallée, *Kabloona and Eskimo in the Central Keewatin*. Ottawa, 1962, NCRC, 62-2, 218 p.
- 14a La multiplicité des critères définitoires est apparue chez les Mokawks en 1990 et Micmacs en 1998.
- 14b La définition n'est pas contredite par le *Projet de Déclaration interaméricaine relative aux droits des peuples autochtones*, OEA, 1995. "Les peuples autochtones sont ceux qui se situent dans la continuité historique des sociétés dont l'existence précède la conquête et la colonisation de leurs territoires par les Européens. Dans la même Déclaration, l'article xv parle du "droit à l'"autonomie gouvernementale" alors que l'article xviii, des "droits à la terre et aux territoires". Centre int. des droits de la personne, 1996, pp. 182, 187-188.
- 18 Quelques comportements, voisins de ceux présentés ici, ont été identifiés en d'autres contextes. Gérard Bouchard, 1999, pp. 36-38.
- 23 *Documents constitutionnels*. Ottawa, 1921. Concerne le Traité de Paris, 10 février 1763, article 1. Les pays signataires sont la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne auxquels s'est ajouté le Portugal pour certains articles. Bref, toutes puissances coloniales qui, entre elles, font leurs propres arrangements.
- 24 Bernard Assiniwi, *La Saga des Beothuks*. Montréal, Leméac, 1996, 423 p.
- 25 "Traditionally, it was up to elders to name babies after relatives or favorite people, and many given names had long been used like Makivik, Ikilluaq... When the missionaries came, some could not pronounce these ancient names properly. They gave our people names from the Bible: Joanasie, Jamiesie, Salamonie, Noah. Among ourselves, we always used our ancient names. So when I was baptized, I became Annie but to my parents and elders, I was *Lutaaq* or *Inusik*. To the Canadian government, however, I was *Annie E7-121*. In the early 1940's, Inuit had to be counted and identified for government records so that my parents or guardians could receive family allowance. E stood for east and W stood for West. We were given a small disc looped on a sturdy string, brown with black lettering. I only learned

- about last names when I went to school in Toronto in the early 1960's. My foster parents let me use their family name, so in Toronto, I went by *Annie Coterill*. And when I came back home, I certainly did not want to be Miss E7-121 as a secretary in a government office, so I took my father's first name, *Meekitjuk*, as a surname. I was not alone in disliking the number system... Thus Project Surname was created. Abe Okpik, a respected Inuk from the Western Arctic, headed the project. Between 1968 and 1970, Abe visited every Inuit home and asked the families to choose a name. The head of the family picked a surname—often a relative's given name—and we were no longer known by numbers". *Ann Meekitjuk Hanson*, Iqaluit, in *Nunavut '99*, Iqaluit, 1999, p. 131 (ajout du souligné).
- 16a Pierre Dansereau, 1984, pp. 39-41.
- 16b "Lorsque le Canada prit les Autochtones en charge, les éléments essentiels du système colonial britannique furent conservés; donc, malgré la politique officielle d'assimilation culturelle, le gouvernement canadien par son exclusion presque totale des autochtones hors de la société canadienne au moyen de la ségrégation géographique et d'une administration spéciale, les aida à préserver leur identité... Les grandes catégories d'Inuits, Indiens et Métis demeurèrent relativement intactes". Donna Winslow, Nationalisme et peuples autochtones in C. Andrew, 1999, pp. 139-164. Réf. p. 158.
- 17a Au plan international, le "droit d'ingérence" auprès des pays ne respectant pas les droits de l'homme porte-t-il une attention suffisante aux "valeurs d'existence" des petits groupes d'Autochtones non coupables qui peuvent vivre dans les pays visés?
- 17b Opinion de personnes étant allées poser leurs propres questions auprès d'Autochtones dans le Nord, 1970-71. En fait, l'énoncé du "rien à dire" accable plutôt le non-Autochtone dans sa difficulté d'identifier des interrogations pertinentes, de mener les entrevues suivant un autre code que le sien, enfin, de savoir écouter et décoder les messages pourtant clairs mis en circulation.
- 17c Déclaration de non-Autochtones durant la crise des Mohawks à Kanasatake (Oka) en 1990.

- 27d De semblable venue, des commentaires dans les pages sportives, *Le Soleil*, Québec, 1998-99.
- 27e Thomas Berger, *Rapport de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie*, Ottawa, 1977, 2 vol. (importante documentation d'interface a/na.
- 28a Défini dans l'index.
- 28b Notion utilisée dans le *Rapport Penner* sur l'avenir politique des Autochtones, Chambre des Communes, Ottawa, 1983.
- 30 Parmi de nombreux projets directement préparés par ou sous la direction des nations, a- Ovide Mercredi, 1993. b- Rémi Kurtness, *Proposition d'entente de principe au Conseil tribal Manitoulin*. Mashteuiatsh, 1997, 102 p. c- Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, *Les Premières Nations du Québec réaffirment les principes fondamentaux de co-existence pacifique*, Wendake, 1998, 5 pages.
- 31 Au nombre des événements précurseurs ou témoins:
 * 1965, premier Inuit élu au *NWT Council*, siégeant alors à Ottawa;
 * 1967, Pavillon autochtone, apprécié, à l'Exposition universelle de Montréal;
 * 1967, Fédération des coopératives du Nouveau-Québec; * 1968, Fraternité des Indiens (raison sociale);
 * 1969, manifestations contre le Livre Blanc sur les Indiens;
 * 1969, ouvrage *The Unjust Society*;
 * 1971, Inuit Tapirisat du Canada (raison sociale);
 * 1971, Rapport de la Commission Henri Dorion au Québec;
 * 1971, *Alaska Settlement* (pour comparaison étrangère);
 * 1972, opposition amérindienne contre le projet hydro-électrique de la baie de James;
 * 1973, trois jugements de Cour, non défavorables à la cause autochtone;
 * 1975, Dene Declaration à Fort-Simpson, Terr. du N.-O.;
 * 1975 Convention du Québec nordique;
 * 1976, projet Nunavut des Inuits, déposé à Ottawa.
 On note une certaine correspondance des événements avec la mise en cause de la société autour de 1970.

- 17a "Le Canada est l'un des rares pays qui s'efforce concrètement de redéfinir ses rapports avec les premières nations de son territoire. Mis à part peut-être le Danemark, il a fait plus que tout autre pays pour mettre en place des procédures gouvernementales permettant de négocier l'occupation des territoires et l'autonomie gouvernementale et de régler les questions constitutionnelles. Différentes décisions des tribunaux canadiens ont permis de préciser les obligations historiques et juridiques qui découlent des ententes et des traités conclus avec les peuples autochtones". B. Denis Marantz, *Questions des droits des peuples*, Centre int. des dr. de la pers., Montréal, 1996, p. 63.
- 17b Marcel Trudel, *Les écolières des Ursulines de Québec. 1639-1686*. Montréal, HMH, 1999, 434 p. Dès 1639, une écolière est amérindienne; elle sera suivie par d'autres; les Religieuses utilisent les langues des nations présentes. En 1666, le Roi, Colbert et Talon imposent le français. Mère Marie de l'Incarnation écrit: "Nous sommes prêtes à le faire par obéissance mais c'est une chose impossible" de transformer des Amérindiennes en Françaises. "Nous en avons l'expérience plus que tout autre". Réf. p. 37.
- 17a Roger Garaudy, *Dialogue avec les vivants*. Paris, Seuil, 1979, 404 p.
- 44 "Interculturel laisse entendre qu'il ne s'agit ni d'unité, ni de pluralité, ni de monisme, ni de dualisme" ...; il s'agit d'harmonie dans les différences, de réciprocité, de relationnalité constitutive, de maintien des polarités [sans polarisation], de dialogue et d'interaction". Robert Vachon, Guswenta ou l'impératif interculturel, *Interculture*, Montréal, 28, 2, 1995, pp 1-80, Réf. p. 28.
- A. Doutreloux, Culture et complexité ou du bon usage de la culture, in M.A. Tremblay, éd., 1976, pp. 17-34.
- Louis-Edmond Hamelin, Le paradigme de l'interculturel appliqué aux relations avec les Autochtones, *Géographie et cultures*, Paris, 18, 1996, pp. 119-136.
- "L'interculturel provient de l'expérience de l'autre non plus comme un simple non ego ou entité autonome et souveraine, mais comme un tu qui appartient au je, comme une dimension d'un Soi qui est autant le mien que le sien, et qui n'est ni ma

propriété ni la sienne. Il vient de l'expérience de la *personne* c'est-à-dire qu'il n'y a pas de *je sans tu* et sans *nous*. On découvre qu'il existe une interconnexion constitutive, une relativité radicale et une parenté entre toute personne, culture et dimension de la réalité... Robert Vachon, *Un rapport d'étape. 1990-95*. Montréal, Institut interculturel, mars 1996, p. 7.

L'interculturel implique, non la disparition des cultures, mais leur développement optimal dans un milieu pluraliste.

L'énoncé pourrait être la réponse carrément opposée à l'expression des colonisateurs à qui, par définition, la terre appartient. En fait, les Autochtones correspondraient plutôt à un élément d'un tout dont la terre serait un autre élément indissociable. Suivant cette interprétation holiste, ni la terre ni l'Autochtone ne seraient liés par des liens de dualité, dernier mot si coutumier dans la pensée occidentale. Les concepts d'appartenance et de propriété ne sont donc pas nécessairement appropriés en autochtone.

Isabelle Schulte-Tenckhoff, *Peuples autochtones: perspective internationale*, *Confluences*, Montréal, édition française, 1, 1, 1999, pp. 29-31. De la même auteure, voir aussi textes dans *Recherches amérindiennes au Québec*, Montréal.

M. C. Lâm, *La portée juridique de l'autodétermination*. Centre int. des droits de la personne, 1996, pp. 73-130.

Par comparaison, une présentation notionnelle poussée des "caractères des droits fonciers coutumiers" apparaît dans *l'Encyclopédie juridique*, Paris, 1981. Information de Me Alain Bissonnette, Montréal.

Le mot *préhistorique* en Amérique du Nord répond à une échelle beaucoup plus courte que celle comprise en Europe.

Outre les entrées en bibliographie, des documents sur l'autochtone du Nord du Québec comprennent:

* Henry de Puyjalon, *Labrador et géographie*. Montréal, Imprimerie canadienne, 1893, 19 p.

* J. Malariaie et J. Rousseau, éd., *Le Nouveau-Québec*. Paris, Mouton, 1964, 466 p.

* Michel Brochu, Suggestions pour un aménagement de l'administration au Nouveau-Québec, *L'Actualité économique*, 40, 1964, pp. 306-422.

* Collectif, Faut-il lâcher le Nouveau-Québec? *Maintenant*, Montréal, 98, 1970, pp. 216-232.

* Louis-Edmond Hamelin, Perception et géographie: le cas du Nord, *The Canadian Geographer/Le géographe canadien*, Toronto, xviii, 3, 1974, pp. 185-200 (rapports entre les Autochtones et les Autres).

* Chr. Morissonneau, *La terre promise: le mythe du Nord québécois*. Montréal, HMH, 1978, 212 p.

* Éric Gourdeau, Québec and the Aboriginal Peoples in A. Long et M. Boldt, *Governments in Conflict?* Toronto, UTP, 1988, pp. 109-125.

* L.-E. Hamelin et Micheline Potvin, éd., *L'avenir du Nord du Québec/The Future of Northern Québec*. Québec, PUQ, 1989, 278 p. (Actes d'un colloque international, Amos, 1987).

* Katvik Corporation, *Rapport annuel 1995-1996*. Kuujuaq, 96 p. (présentation par Zebedee Nungak).

* Hydro-Québec, *Le projet de Grande-Baleine*. Montréal, 1993, 5000 p. environ.

* Romeo Saganash, L'occupation conjointe d'un pays revisité, *Hydro-Québec. Autres temps, autres défis*. Québec, PUQ, 1995, pp. 23-31.

* Jacques-Yvan Morin, Démembrer le Québec? *L'Action Nationale*, lxxxvi, 6, 1996, 149-168.

* H. Peter Dörrenbächer, Baie James: eine indigene Region, *Zeitschrift für Kanada-Studien*, Augsburg, 16, 2, 1996, pp. 33-45.

* Jean-Paul Lacasse, Les confins nordiques de la Province de Québec selon l'Acte constitutionnel de 1774, *Cahiers de géographie du Québec*, 110, 1996, pp. 205-220.

* ГЕПС, *Tendances nordiques. Les changements sociaux 1970-1990 chez les Cris et les Inuits du Québec*. Québec, Un. Laval, 1996, 2 vol. Par J.-J. Simard et al.

* Guy Mercier et Gilles Ritchot, La Baie de James. Les dessous... *Cahiers de géographie du Québec*, 113, 1997, pp. 137-169.

- * Louis-Edmond Hamelin, L'entièreté du Québec. Le cas du Nord, *Cahiers de géographie du Québec*, 115, 1998, pp. 95-110.
- * René Boudreault, Par delà nos différends juridiques: à la recherche d'une réciprocité in Michel Seymours, rédacteur *Nationalité, citoyenneté et solidarité*. Liber, 1999, pp. 341-353.

55b Jacques Rousseau, *Le livre de l'année 1950*. Montréal, Grolier pp. 118-122.

55c Roger Le Jeune, *Nouveau-Québec, 1972*. Québec, MRN, 118 p. ms. Réf. p. 63.

56a Énoncé élaboré dans la double hypothèse que les Autochtones recherchent d'y siéger et que les Autres acceptent des changements à la loi électorale. Plusieurs formules peuvent être imaginées; dans l'hypothèse d'accepter un député pour des nations de 10 000 individus, il y aurait un élu pour chacun des peuples les plus nombreux, soit les Mohawks, les Montagnais, les Cris et les Inuits. Pour ne pas être noyés à l'Assemblée nationale et être en mesure de négocier, il serait avantageux pour ces députés d'être en dehors des partis politiques conventionnels (Le *Council* territorialien à Yellowknife fonctionnait ainsi). Parmi les quatre Autochtones, deux seraient du Nord, deux du Sud; une telle représentation est équilibrée si l'on considère à la fois le territoire et la démographie. Mais comme, au Québec, il y a une dizaine de nations autochtones et qu'aucune ne parle pour les autres, toutes pourraient avoir accès à une Commission parlementaire annuelle. Ainsi, les questions des Peuples premiers seraient débattues au grand jour et dans une arène d'autorité.

Deux exemples d'activités législatives autochtones: a- dans les Territoires-du-Nord-Ouest (avant avril 1999), Dénés et Inuits composent la majorité des députés et donnent un ton original aux délibérations, b- au Manitoba, rôle déterminant joué par El. Harper dans le rejet de la formule du Lac-Meech en 1990.

56b *Orientations* du gouvernement du Québec concernant les affaires autochtones, *Rencontre*, Québec, SAA, 1998, pp. 12-13, résumé de *Partenariat, Développement, Actions*. Québec, *idem*, 40 p. *Les relations entre les Autochtones et le Québec*. Québec, Sec. des Affaires autochtones, 1991, série de Cahiers.

- 66 Pierre-Gerlier Forest, 1996, p. 58.
- 67 L'exemple le plus décrit étant le *Cap du Palmier* installé sur le détroit glacé d'Hudson en territoire inuit millénaire (franconyme installé dans les années 1960 seulement).
- 68 Voir la note 37.
- 69 Projet Betsiamites, en collaboration Hydro-Québec/Montagnais-Innu, annoncé en juin 1999 en vue d'une mise en service vers 2005.

Ouvrages généraux

Voir aussi les notes

- ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES (1995) *Revue*, Paris, Institut de France, 150^e année (série de numéros consacrés au pouvoir: État, contrat, religion).
- ANDREW, Caroline, sous la direction de (1999) *Dislocation et permanence. L'invention du Canada au quotidien*. Ottawa, PUO, 355 p.
- AUGER, Marc (1993) *Le sens des autres*, Paris,
- AUGUSTIN, J.-P. sous la direction de (1996) *L'institutionnalisation du territoire au Canada*. Québec, PUL et Bordeaux, PU, 258 p.
- BOUCHARD, Gérard (1999) *L'histoire comparée des collectivités neuves. Une autre perspective pour les études québécoises*. Montréal, McGill, Grandes conférences Desjardins, 62 p.
- BRUN, Henri (1995) *Autochtones et Québécois, la rencontre des nationalistes*. Colloque, Montréal, RAQ.
- CANADA (1996) *Rapport. Commission Royale sur les Peuples Autochtones*. Ottawa, 5 parties (Commission René Dussault et G. Erasmus).
- CANADA (1998) *Rassembler nos forces. Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Ottawa, Min. AIN, 42 p.
- CENTRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE (1996) *Peuples ou populations: égalité, autonomie et autodétermination...* Montréal, RAQ, Essais, 5, 192 p.
- COOKE, Alan et Fabien Caron (1967) *Bibliographie du Québec-Labrador/The Bibliography of Québec-Labrador*. Boston, G.K. Hall, 2 vol. Publication du Centre d'études nordiques, Université Laval (des dizaines de milliers d'entrées).
- DANSEREAU, Pierre (1994) *L'envers et l'endroit. Le besoin, le désir et la capacité*. Montréal, Fides et Musée de la Civilisation, Montréal, 96 p. Les grandes conférences.

- DUBÉKASON, O.P. (1996) *Les premières nations*. Sillery, Septentrion, 511 p.
- DUBÉHAME, Gérard, rédacteur (1994) *Les Autochtones*. Numéro spécial, *Recherches sociographiques*, Québec, xxxv, 3, pp. 357-632.
- DUPUIS, Renée (1997) *Tribus, Peuples et Nations. Les nouveaux enjeux des revendications autochtones au Canada*. Montréal, Boréal, 170 p. *Études Inuit Studies*. Périodique, Québec, Université Laval.
- FÉMOLEAU, René (1975) *As long as this land shall last*. Toronto, MCS, 415 p. (version française, Québec, 1994).
- GAGNON, Alain-G. et Alain Noël, éd. (1995) *L'espace québécois*. Montréal, Q.-A., 308 p.
- GÉOGRAPHIE et cultures. Périodique, Université Paris IV et L'Harmattan.
- GÉORGE, Pierre (1992) *Fin de siècle. Déclin ou métamorphose?* Paris, PUF, 192 p.
- GÉORGE, Roi (1763) *Proclamation Royale*. Londres, 7 octobre, 6 p. (Documents constitutionnels).
- HAMELIN, Louis-Edmond (1996) *Écho des pays froids*. Québec, PUL, 484 p. (Autochtones, pp. 273-298).
- Interculture*. Périodique, Montréal, Institut interculturel (en particulier, travaux de Kalpana Das, Raimon Panikkar, Robert Vachon).
- LACROIX, J.M. et al. (1992) *Métamorphose d'une utopie*. Paris, Sorbonne N., 326 p.
- Lajoie, Andrée, sous la direction de (1997) *Le statut juridique des peuples autochtones au Québec et le pluralisme*. Cowansville, YB, 303 p.
- LAVIOLETTE, Yvon, sous la responsabilité de (1996) *Relations de voisinage entre autochtones et allochtones*. Québec, Secrétariat aux Affaires autochtones (Acte, colloque, ACFAS, Montréal; plusieurs parties).
- LYOTARD, J.F. (1993) *Moralités postmodernes*. Paris, Gallilée, 210 p.
- MAURAS, Jacques, éd. (1996) *Québec's Aboriginal Languages*. Clarendon, Multilingual Matters, 334 p.
- Mercredi, Ovide et Mary Ellen Turpel (1993) *In the Rapids: Navigating the Future of the First Nations*. Toronto, Viking, 248 p.

- MORIN, Michel, (1997) *L'Usurpation de la souveraineté autochtone...Amérique du Nord*. Montréal, Boréal, 336 p.
- MORTON, W.L. (1970) The North in Canadian Historiography. *Transactions, Royal Society of Canada/Mémoires, Soc. R. du C.*, 4^e série, 8, 1970, pp. 31-40.
- NUNAVUT (1999) *Nunavut '99 : Changing the map of Canada*. Iqaluit, Nortext et Tunngavik, 132 p. (publication commémorative du 1 avril 1999).
- ONU (1987) Rapport de Comité, *Étude du problème de la discrimination à l'encontre des populations autochtones*. New York, Nations Unies (plusieurs documents). J.M. Cobo (1983) *Étude de la question, idem*.
- QUÉBEC (1971) *Rapport. Commission sur l'intégrité du territoire*. Québec, nombreux volumes, sous la présidence de Henri Dorion.
- QUÉBEC (1980) *La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et les conventions supplémentaires*. Québec, Éd. officiel, 640 p. (première convention, 1975).
- RAFFESTIN, Claude (1980) *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, Librairies techniques, 249 p.
- Recherches amérindiennes au Québec*. Périodique, Montréal.
- Recherches amérindiennes au Québec (1994-1995) Le Droit international et les peuples autochtones*. Montréal, I-xxiv, 4, 103 p., II-xxv, 3, 98 p. Sous la direction de Alain Bissonnette.
- REY, Louis et al., éd. (1984) *Unveiling the Arctic*. Calgary, Arctic Institute, pp. 321-613 (également in *Arctic, idem*, 37, 4).
- SAVARD, Rémi (1979) *Destins d'Amérique. Les autochtones et nous*. Montréal, L'Hexagone, 186 p.
- SCHUMACHER, E.F. (1978) *Small is beautiful*. Paris, Seuil, 318 p. (traduction).
- SILOU, Georges (1989) *Histoire amérindienne de l'Amérique. Essai sur les fondements d'une norme sociale*. Québec, PUL, 149 p. Préface de B.G. Trigger.
- SMITHSONIAN INSTITUTE. *Handbook of North American Indians*. Washington (plusieurs tomes).

- TAYLOR, Charles (1994) *Multiculturalisme. Différence et démocratie*. Paris, Aubier, 142 p.
- LOFFLER, Alvin, (1971) *Le choc du futur*. Paris, Denoel, 539 p. (traduction).
- WARWICK, Jack (1972) *L'appel du Nord dans la littérature canadienne-française. Essai*. Montréal, RMH, (traduction de l'anglais par Jean Simard).

Remerciements

Affaires indiennes et du Nord, Ottawa. ♦ Association française d'études canadiennes, Lyon, Bordeaux et Nantes. ♦ Centre d'études nordiques, Université Laval. ♦ Convention, Comité Cri. ♦ Collectif, Dialogues Autochtones/non Autochtones, Université Laval. ♦ Département de géographie, Université de Montréal. ♦ Gétic, Université Laval. ♦ Hydro-Québec, comité d'environnement. ♦ Laboratoire de cartographie, département de géographie, Université Laval. ♦ *Northwest Territories Council*, Yellowknife. ♦ Secrétariat des Affaires autochtones, Québec.

René Boudreault, Québec. ♦ Alain-G. Gagnon, Montréal. ♦ Julien Harvey, Montréal. ♦ Jacques Rousseau, Québec. ♦ Donat Savoie, Ottawa. ♦ Robert Vachon, Montréal.

Index des notions clés

- A**
 Alaska Settlement 21
 ancestral 9
 ancêtre 10, 13, 45, 50, 76
 autorité 9, 15
 apartheid 23, 38, 67
 arrêter le traitement de faveur
 aux Autochtones 27
 assimilation 20, 24, 26, 75
 association
 18, 21, 36, 39, 61, 68
 atarontement 6, 27, 59
 ataronter 57
 atelage arctique 21
 auto-promotion 18, 20, 30, 39
 autochtonie 5, 6, 18, 21, 27,
 28, 32, 33, 43, 44, 48, 53,
 54, 61, 62, 69, 70, 71, 78, 80
 autochtonisme
 10, 51, 53, 69, 70
 autochtonisme foncier
 10, 51, 53
 autochtoniste
 14, 27, 30, 33, 52,
 54, 55, 56, 68, 70
 autochtonité
 6, 32, 39, 56, 67, 71
 autodétermination
 48, 68, 78, 82
 autonomie gouvernementale
 48, 74, 77
- B**
 Bible 74
 Blanc 71
 bleu 20
 bon Samaritain 21, 34
 bon sauvage 73
 brique d'or 30
- C**
 campement 10, 51
 Canada
 9, 11, 17, 18, 25, 26,
 28, 29, 30, 38, 48,
 57, 58, 66, 68, 70,
 72, 77
 canot 28, 29, 64
 canoter 7
 castor 16
 cerceau de trappe 20
 chasse
 9, 12, 17, 49, 51, 62, 73
 chien 21
 Coexistence 10
 coexistence 28, 29, 60, 69
 colonisateur
 7, 15, 26, 41, 70, 78
 colonisation
 12, 18, 32, 48, 53, 66, 74
 Commission Dorion 76
 Conférences constitutionnelles
 sur les Autochtones 31
 conjointivité 51, 61
 Constitution 8, 46, 52

constitution 35
 Convention
 5, 11, 26, 31, 34, 39,
 50, 52, 56, 57, 59, 62,
 68, 76
 Conventienné 11
 Cour 35, 76, 81
 Cour Suprême 73
 Cour suprême 53
 Cris 20, 25, 31, 43, 50, 57,
 58, 59, 62, 68, 79, 80
 Croix 73
 cultures autochtones
 23, 30, 34, 42, 67

D
 Dene Declaration 76
 développement
 11, 19, 25, 26, 30, 31,
 36, 41, 45, 57
 dgnq 27, 33
 dialogue
 7, 14, 15, 35, 39, 55,
 58, 59, 68
 dignité 7, 20
 d'interface 18
 distanciation (voie)
 18, 20, 39, 67
 distinctivisme culturel 69
 domination (voie)
 18, 20, 24, 28, 39
 droits 6, 9, 17, 20, 22, 32,
 43, 46, 48, 49, 50, 52,
 53, 62, 72, 74, 75, 77

E
 E7-121 74, 75
 égalité 25, 29, 45, 48
 Elder 15, 29

elder 74
 élimination 23, 39
 élimination (voie) 18, 19, 21
 englobance dans un pays
 constitué 8
 espérance 20
 État-nation 51, 53
 étroile polaire 17
 évangélisation 10, 22
 exclusivité du moi 19
 externalités 26

F
 faciès composite 10, 12, 39, 73
 fraternité 21, 41
 Frontier 27

G
 génocide 11, 24
 Grand Nord 17, 55, 57, 64
 Grande-Baleine 43, 57, 79
 guide indien 7

H
 hiérarchie ethnique 20
 holiste 12, 56, 78
 Homeland 27
 homme appartient,
 n'appartient, à la terre 30,
 56
 humanisme 39, 41
 humaniste 60
 Hydro-Québec 35, 43, 59

I
 identité
 11, 13, 14, 15, 41, 43, 56
 Île de la Tortue 30
 imputabilité 45, 52

Indian Territory 26
 Inuit
 45, 49, 50, 51, 53
 inhérence 46, 47, 53
 Innu 6, 15, 23, 81
 interculturalité 41, 43
 interculturel
 21, 32, 34, 36, 37, 38,
 39, 40, 42, 45, 60, 69
 interdépendance 37, 69
 interface
 7, 15, 19, 34, 45, 53, 68, 69
 Inuit
 6, 17, 25, 30, 32, 33, 50, 52,
 56, 57, 58, 62, 64, 68, 70
 Inuit Circumpolar Conference
 32
 Inuit
 17, 34, 62, 63
 Inuit Circumpolar Conference
 32
 mukshuk 17, 30
 Inuvialuit 17

J
 jeunes 13, 30, 31
 justice distributive 21

K
 Kablouna 12

L
 la terre n'appartient pas à
 l'homme 56
 Las Casas 21, 32
 Law and Order 67
 Les Indiens n'ont rien à dire 27
 liberté 20, 29
 loups 69
 lune 73

M
 Maître chez nous 23

Manuitun 76
 Marie 21, 32, 77
 mère de clan 29
 Mère et Enfant 24
 Michel-Ange 33
 Micmac 57, 74
 minorités 32, 48
 modèle politique provincial 49
 modèles de liaison 18
 modernisme 13
 moderniste 33, 39
 modernité 10, 32, 73
 Mohawk
 28, 29, 46, 57, 75, 80
 mohawk 28, 58
 Moyen Nord
 20, 23, 43, 55, 64

N
 nation indigène 52
 négociation 13, 53
 neige sur confière 20
 non-Autochtones
 5, 6, 7, 8, 10, 11, 13,
 18, 19, 20, 21, 25, 27,
 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35,
 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46,
 47, 51, 52, 60, 66, 67,
 68, 69, 70, 73, 75
 Nord
 55, 56, 57, 58, 61, 62, 63, 68
 Nord/Sud du Québec 59, 60
 Nord/Sud Québec 58
 nordicité 40, 68
 Nous ferons quand même le golf
 27
 Nunamiut 57
 Nunavik 17
 Nunavut

- 5, 17, 26, 30, 52, 57, 58, 75, 76, 84
- O**
- obscurité polaire 19
- On aura les Esquimaux 27
- ONG de l'ONU
- 8, 28, 47, 48, 66
- onu 20, 84
- original 50
- OTAN 23
- ours (symbole) 20
- P**
- partenariat 40, 69
- Passé 12
- passé 8, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 20, 21, 24, 35, 36, 38, 44, 45, 54, 73
- passé actualisé 10, 12, 73
- passivisme 14
- pays neuf 6, 22, 25, 41
- pendule 41
- perdrix 5, 44, 55, 70, 71
- pergélisol 53
- persistance culturelle 12, 26
- Peuples Autochtones 82
- peuples autochtones 6, 28, 48, 72, 74, 75, 77, 78, 83, 84
- peuples fondateurs 6
- Peuples premiers 6, 26, 46, 56, 67, 80
- pleine autorité 19
- populations autochtones 6, 84
- post-moderniste 14
- pouvoir local des Autochtones 45
- Premières Nations 7, 8, 11, 22, 28, 39, 50, 76, 77
- préséance chronologique 45
- Proclamation Royale 52, 83
- projet de société 69
- Q**
- Québec
- 9, 11, 15, 17, 18, 19, 23, 27, 29, 30, 32, 33, 35, 43, 45, 50, 53, 55, 56, 57, 60, 61, 62, 66
- Québec du Nord
- 33, 55, 61, 63
- Québec-Labrador
- 19, 23, 60, 64, 82
- R**
- raidier des repousses (symbole) 20
- rail (symbole) 20
- ramure d'un arbre (symbole) 20
- rapprochement 32, 42, 61, 68
- Renaissance en Occident 41
- Réserves 26, 28, 32
- résistance (valeur) 20, 29
- S**
- saumon 21, 52, 69
- sensibilité (valeur) 21
- Sitting Bull 46
- siuraujaq 73
- solidarité (valeur) 21
- Sudiste 33
- suciste 12, 27, 30, 34, 59, 67
- supériorité (valeur) 20
- Sweet Grass 21, 37

- T**
- terre 8, 9, 10, 13, 15, 17, 19, 22, 23, 24, 26, 30, 31, 33, 35, 36, 41, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 62, 72, 74, 78
- terres appartenant à la Couronne 49
- territorialité
- 9, 17, 30, 47, 51, 55, 72
- théorie des plaques 58
- théorie des plaques (valeur) 20
- toponymie 67
- Traité de Paris 22, 74
- Tribunal Waitangi 21, 54
- tu ne tueras point (valeur) 28

- U**
- Until Policy 31
- V**
- valeurs d'existence 75
- victime 22, 26, 43, 71
- Viking 5, 9
- W**
- Wampum 29, 67
- 8, 28, 29, 45, 53, 67